

Le Sport Scolaire en
Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION SPORTIVE
WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT



RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DES ACTIVITÉS

2025-2026

Sommaire

La charte des valeurs WBE	2
Editorial	3
Extrait charte esprit sportif – Québec	7
Serment du Fair-Play	8
Déclaration	9
Structure de la FSWBE – Répertoire d'adresses	10
Conditions de participation	12
Règlement général	13
Dispositions générales	16
Organisation des compétitions	19
Dispositions en cas d'égalité à l'issue des poules qualificatives ou du tournoi..	21
Points de récompense	22
Critères de reconnaissance des établissements sportifs	24
Critères de reconnaissance des clubs scolaires	26
Enseignement fondamental – Organisation général des compétitions	27
Enseignement fondamental – Règlements spécifiques	30
Enseignement secondaire – Organisation général des compétitions	37
Enseignement secondaire – Règlements spécifiques	40
Enseignement spécialisé	46
Compétitions internationales (ISF)	49
Prix spéciaux	53
Etablissements participants, actifs ou sportifs – écoles encadrantes	56
Bulletins d'inscription	60
Demande de reconnaissance d'un club scolaire	64

NOS VALEURS

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), par l'engagement et la qualité du travail de ses personnels, offre à chaque étudiant, à chaque élève et à sa famille, la possibilité de vivre et de partager des valeurs essentielles :

DÉMOCRATIE

WBE forme les élèves et les étudiants au respect des Libertés et des Droits fondamentaux de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant.

Il suscite l'adhésion des élèves et des étudiants à l'exercice de leur libre arbitre par le développement de connaissances raisonnées et l'exercice de l'esprit critique.

OUVERTURE & DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

WBE forme des citoyens libres, responsables, ouverts sur le monde et sa diversité culturelle. L'apprentissage de la citoyenneté s'opère au travers d'une culture du respect, de la compréhension de l'autre et de la solidarité avec autrui.

Il développe le goût des élèves et des étudiants à rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle, toute de rigueur, d'objectivité, de rationalité et de tolérance.

RESPECT & NEUTRALITÉ

WBE accueille chaque élève et chaque étudiant sans discrimination, dans le respect du règlement de ses établissements scolaires.

Il développe chez ceux-ci la liberté de conscience, de pensée, et la leur garantit.

Il stimule leur attachement à user de la liberté d'expression sans jamais dénigrer ni les personnes, ni les savoirs.

ÉMANCIPATION SOCIALE

WBE travaille au développement libre et graduel de la personnalité de chaque élève et de chaque étudiant.

Il vise à les amener à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences pour leur permettre de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Actif face aux inégalités sociales, WBE soutient les moins favorisés afin qu'aucun choix ne leur soit interdit pour des raisons liées à leur milieu d'origine.

Confiants en eux, conscients de leurs potentialités, l'élève et l'étudiant construisent leur émancipation intellectuelle, gage de leur émancipation sociale.

PROMOTION « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE »

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence (5^{ème} pilier) et du plan de pilotage mis en place (7^{ème} objectif) :

- Rendre l'école plus accessible et adaptée au bien-être à l'école ;
- Promouvoir le label « Manger-bouger » en développant les attitudes saines et en améliorant la qualité et la diversité de l'offre alimentaire et d'activités physiques mises à disposition des élèves.

www.wallonie-bruxelles-enseignement.be

Editorial

Chers Membres des établissements scolaires de WBE,
Chères Amies et Amis du Sport scolaire,

➤ *Retour sur l'année écoulée*

Au seuil de cette nouvelle année scolaire 2025-2026, permettez-moi de revenir sur quelques évènements qui ont marqué l'année qui vient de s'achever au cours laquelle les élèves, professeurs et directeurs d'institutions scolaires mais aussi le personnel et les dirigeants de la FSWBE ont partagé, ensemble, des moments heureux mais aussi douloureux et difficiles.

Au chapitre de ces moments de félicité et de réjouissance, rappelons que 2024-2025 a été placée sous le signe du 40^{ème} anniversaire de la création de la FSWBE, fondée lors de la rentrée de 1984-1985, à l'initiative du Ministre André Bertouille, par les premiers président et vice-présidents, L. Grosjean, R. Delmelle et M. De Genst-Giesbers.

Cette commémoration a, ainsi, permis de réunir le 6 juin 2025, dans les installations sportives de l'Athénée royal de Jambes, plus de 200 participants lors d'une belle cérémonie académique à laquelle nous honoraient de leur présence, Monsieur O. Doyen, Administrateur général a.i. et Madame M.-A. Boxus, Directrice générale du Pilotage et des Affaires pédagogiques de Wallonie-Bruxelles Enseignement, le Chef de Corps du camp militaire de Marche-en-Famenne, le Major Ch. Vincart mais également le Président de l'Association des Fédérations francophones du sport scolaire, Ch. Thirion et une bonne vingtaine de directions d'école de tous les types d'enseignement de WBE.

Journée faste, empreinte de souvenirs et riche en émotions diverses et qui a vu, dans une ambiance aussi festive que détendue, toutes les forces vives de la Fédération sportive Wallonie Bruxelles-Enseignement que sont les chargés de mission et les maîtres spéciaux et professeurs d'éducation physique, échanger leurs expériences particulières et se pencher sur les perspectives futures de développement de la fédération sportive de leur réseau d'enseignement.

Gageons que ce grand moment de confraternité et de retrouvailles aura renforcé les liens entre les 284 établissements scolaires affiliés des 5 provinces francophones et de la Région de Bruxelles-capitale, bien au-delà des disparités régionales et sous-régionales !

Toujours au rayon des bonnes nouvelles, si lors de cette cérémonie du 6 juin dernier, j'ai pu annoncer qu'en 40 ans, ce ne sont pas moins de 1,2 million d'élèves de notre réseau qui avaient participé aux milliers d'activités déployées durant toutes ces années, je confirme que 2024-2025 a vu une augmentation importante des écoles cotisantes et participantes, ce qu'indiquent bien autant les dépenses que les recettes qui ont atteint un chiffre-record en cette année.

La FSWBE, tout en maintenant les compétitions provinciales et interprovinciales qui sont son ADN même, offre, depuis plusieurs années, des activités en journées de découvertes, lesquelles rencontrent de plus en plus de succès dans la mesure où il y a une demande de plus en plus grande de la part des écoles pour que nos chargés de mission se rendent au sein de leurs infrastructures.

Aujourd'hui, les 5 grands « évènements » que sont à Bruxelles-Brabant wallon, le Trail de Villers-la-Ville, à Liège, le Marathon des Athénées royaux de Welkenraedt-Verviers, à Marche pour le Luxembourg, Ent'Raid ou le Challenge des Ecoles, pour Namur à Jambes, le Décatlhon et à Charleroi pour le Hainaut, le VTT de Marcinelle sont devenus des incontournables annuels, à côté de nos cross et autres courses d'orientation.

Malgré les vicissitudes du temps, la FSWBE maintient, voire amplifie à personnel d'encadrement égal, un nombre important de journées d'activités diversifiées, en témoignent les rapports de ses chargés de mission remis, chaque année, aux autorités de tutelle.

Par contre, 2024-2025 aura été aussi marquée par un fait très décevant et un moment très triste qui nous a, toutes et tous, particulièrement touché et affecté puisque la FSWBE a eu le douloureux malheur de perdre, le lundi 27 mai 2025, son chargé de mission de l'enseignement spécialisé, Michaël Lahousse, décédé à l'âge de 52 ans à la suite d'une longue et pénible maladie.

Comme je l'ai rappelé lors de mon allocution, le courage dont Michaël a fait preuve, durant son combat contre cette affreuse maladie qui aura duré 11 mois, fut admirable.

Sa fidélité et son attachement à la FSWBE comme son professionnalisme et son dévouement envers les élèves à besoin spécifique fut et restera exemplaire.

Afin de perpétuer son souvenir, le prix spécial des Chargés de mission porte désormais son nom, prix spécial « Michaël Lahousse ».

Autre moment difficile pour notre FSWBE, ce fut l'annonce, au printemps 2025, de la réduction de 20 % de sa dotation annuelle pour 2025 et les années à venir qui, ainsi ramenée au montant global de 200.000 euros, comme en 1984, va nécessiter que des mesures d'économie drastiques soient à nouveau prises, dès 2025-2026, si elle veut conserver l'essentiel de ses activités à destination des écoles.

Si l'exercice social de 2024 avait vu ses dépenses atteindre le chiffre-record de près de 470.000 euros, les perspectives pour 2025 seront et devront être plus modestes, ce montant étant ramené aux alentours de 400.000 euros.

C'est donc un nouveau coup dur financier, après la période de 2015 à 2018 qui nous avait aussi privé, durant ces 4 années, de 200.000 euros !

➤ *2025-2026, une année placée sous le signe des restrictions et des économies mais aussi chargée d'espoir*

Depuis quelques années et particulièrement au lendemain de la crise sanitaire de la Covid-19, les prix des activités ne cessent d'augmenter, particulièrement à cause de l'augmentation des locations des infrastructures sportives, les frais d'arbitrage, les indemnités octroyées aux bénévoles, les frais administratifs liés au personnel mais surtout ceux dévolus aux moyens de déplacement dont le coût des cars privés.

En 2024-2025, en raison aussi de l'augmentation du nombre de journées de découvertes et compétitions de toute nature, c'est près de 90.000 euros qui ont été dépensés, soit près de 20% du budget global et quasi 40% de la dotation.

Cette situation n'est plus tenable et la FSWBE doit se résoudre à limiter, à partir du 1^{er} septembre 2025, sa participation dans ce type d'intervention financière.

Comme l'ensemble des institutions publiques de notre pays, la FSWBE voit l'ensemble de ses moyens financiers frappés du sceau des restrictions, ce qui l'oblige à revoir ses modes de fonctionnement.

C'est pourquoi, elle a convenu que, dorénavant, elle ne prendra plus en charge à 100% que la facture du premier car privé, la seconde à 50% et plus rien pour une éventuelle 3^{ème} facture au cas où un établissement scolaire se déplacerait, par ce mode de transport, durant la même année.

Aussi, seules les grosses écoles dont les budgets sont plus importants devraient être impactées, les plus petites étant ainsi épargnées : le bilan de cette réforme sera analysé dès juin 2026 afin de mesurer les effets d'une telle mesure absolument nécessaire et d'ajuster les décisions futures.

Par ailleurs, on rappelle que les 5 grands évènements annuels, 1 par province ne bénéficie pas d'une intervention financière lors des déplacements en cars privés, ce qui n'a jamais altéré le succès qu'ils rencontrent.

Cette année nécessitera donc qu'on accorde une attention particulière à différents coûts engendrés par l'ensemble des activités proposées aux institutions scolaires si on veut conserver un budget en équilibre quand on sait qu'il a été amputé, à notre grand désappointement, de plus de 10% de ses recettes.

Mais, la fédérative sportive entend préserver l'essentiel de ses activités en attendant des jours meilleurs et elle étudie par ailleurs d'autres sources de financement, par exemple en envisageant la mutualisation de différents frais avec d'autres organismes.

2025-2026 ne résumera évidemment pas à ce type de problématique car à côté des finances qui sont, malheureusement, toujours le nerf de la guerre, surtout pour les asbl, il faut pouvoir se réjouir du renouveau qui touchera encore la FSWBE en cette année.

Car chaque année voit des départs et des arrivées au sein du personnel et 2025-2026 n'échappe pas à cette règle.

Le liégeois Corentin Paul, chargé de mission pour la province de Namur et la Région de Bruxelles-Capitale, responsable de l'encadrement des élèves de l'enseignement secondaire, après une année particulièrement compliquée et fatigante, a décidé de rentrer dans son école hutoise et de retrouver ses élèves.

Je tiens à le remercier chaleureusement pour son investissement sans faille et lui souhaite une bonne rentrée à l'AR Agri-Saint-Georges.

Une nouvelle équipe se met, ainsi, en place et avec l'arrivée de Christophe Debecker, professeur d'éducation physique à l'Athénée royal « Victor Horta » de Forest/Bruxelles qui devient le chargé de mission pour la Région de Bruxelles-Capitale et la province du Brabant wallon.

En conséquence, chaque province et la région bruxelloise retrouvent maintenant un chargé de mission issu d'une de leurs écoles, ce qui facilite la connaissance du terrain et les déplacements.

Michel Verhasselt reprend alors l'entièreté de ses missions pour la province de Namur, l'enseignement fondamental et le secondaire.

Autre arrivée, celle de Charlotte Mathot en remplacement de la secrétaire-comptable A. Deglume, en congé de maladie, en soutien de notre secrétaire administrative, F. Sacré.

Nous souhaitons, à Charlotte et à Vincent, une parfaite réussite dans leur nouvelle mission.

➤ *Départ et remplacements*

Je ne l'ai jamais caché : comme (4^{ème}) président de notre fédération sportive, je ne veux pas faire le mandat de trop.

Espérant fêter mes 75 ans en septembre 2026, je compterai alors 26 années de présence et d'action au sein du conseil d'administration mais aussi et surtout, 15 années d'affilée de présidence dudit conseil d'administration de la FSBWE : un fameux bail de longévité et de travail au service de nos écoles !

Comme on n'a jamais que l'âge de ses artères, j'estime que le moment est venu de passer la main et j'ai donc décidé que je mettrai un terme à ce mandat que vous m'avez confié jusqu'en 2028, le **vendredi 3 juillet 2026**, dernier jour de cette nouvelle année scolaire.

J'aurai tout connu autant à la FSWBE qu'à l'AFFSS où j'ai déjà démissionné en mai dernier de mon mandat de secrétaire et de trésorier de l'AISSB : il est donc temps que d'autres plus jeunes prennent le relais et impriment, qui sait, une autre dynamique et d'autres orientations.

Quoiqu'il en soit et quel que soient le pincement au cœur et la tristesse que cela m'occasionnera le moment venu, ma décision est prise.

Je sais que je ne laisse pas la FSWBE, orpheline, la relève étant assurée par un futur trio de chefs d'établissement expérimentés et dynamiques, bien au fait des enjeux futurs à relever d'autant plus qu'un de nos plus fidèles collaborateurs, notre vice-président, J.-L. Bertinchamps, devrait m'accompagner dans cette « retraite », pour lui aussi, bien méritée.

Voilà, la FSWBE est prête autant pour 2025-2026 que pour les années futures à relever de nouveaux défis et à affronter les difficultés inhérentes aux aléas de la vie associative extrascolaire.

La FSWBE a toujours assumé, avec détermination et professionnalisme, les missions qui lui ont été confiées pendant 40 ans par les autorités de tutelle.

Elle ne faillira pas, une nouvelle fois, à son devoir tout en espérant que l'on sera soucieux et respectueux de la tâche qui lui incombe chaque jour au service des institutions scolaires et de leurs élèves.

Je vous souhaite une excellente rentrée scolaire et je remercie encore les 350 écoles du réseau WBE pour leur confiance et leur soutien.

Vive la FSWBE, vive WBE !

Marc Evrard, président de la FSWBE

Août 2025

- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST D'ABORD ET AVANT TOUT OBSERVER STRICTEMENT TOUS LES RÈGLEMENTS, C'EST NE JAMAIS CHERCHER A COMMETTRE DÉLIBÉRALEMENT UNE FAUTE.
- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST RESPECTER L'OFFICIEL. LA PRÉSENCE D'OFFICIELS OU D'ARBITRES S'AVÈRE ESSENTIELLE À LA TENUE DE TOUTE COMPÉTITION.
L'OFFICIEL A UN RÔLE DIFFICILE À JOUER.
IL MÉRITE ENTIÈREMENT LE RESPECT DE TOUS.
- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST ACCEPTER TOUTES LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE SANS JAMAIS METTRE EN DOUTE SON INTÉGRITÉ.
- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST ACCEPTER LA VICTOIRE AVEC MODESTIE ET SANS RIDICULISER SON ADVERSAIRE.
- FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF, C'EST GARDER SA DIGNITÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES, C'EST DÉMONTRER QUE L'ON A LA MAÎTRISE DE SOI ET REFUSER QUE LA VIOLENCE PHYSIQUE OU VERBALE PRENNE LE DESSUS.

Extrait de *La Charte de l'esprit sportif*, Québec.

Serment du Fair-play

**Nous promettons de participer à ces rencontres sportives,
en respectant les règles et dans un esprit de Fair-Play,
d'inclusion et d'égalité.**

**Ensemble, nous sommes solidaires et nous nous engageons dans le sport
sans dopage, sans tricherie, sans aucune forme de discrimination.**

**Nous le faisons pour l'honneur de nos équipes, dans le respect des
principes fondamentaux de l'Olympisme,
et pour rendre le monde meilleur grâce au sport.**

Déclaration

Nous, les jeunes représentants des 27 pays européens rassemblés en 2004 dans le cadre du projet « Le sport scolaire à la rencontre d'Olympie » réalisé par la Fédération Internationale du Sport Scolaire lors de l'année européenne de l'éducation par le sport, reconnaissons principalement les valeurs suivantes au sport :

Sport et individu

Le sport nous permet d'améliorer notre condition physique, pendant la vie sédentaire, tout en restant un plaisir. Elle est un élément important de notre santé corporelle et mentale.

Le sport nous permet d'apprendre à respecter les autres, connaître nos limites pour nous permettre de nous améliorer, réagir dans des situations difficiles, travailler en équipe et nous y intégrer.

Sport et société

Le sport aide à l'apprentissage du respect des règles de vie en société, au respect des autres et de la tolérance et au développement de la responsabilité sociale.

Ceci favorise l'intégration de différentes cultures et de différentes classes sociales pour promouvoir une culture de paix.

De plus, il permet d'apprendre les langues et de continuer à apprendre tout au long de la vie.

Nous voudrions lutter

Contre le dopage, la violence autour des terrains de sport, toute forme de discrimination dans le sport, l'exploitation de jeunes sportifs / sportives issus de pays en voie de développement et la corruption.

Pour une meilleure éducation / formation des jeunes sportifs / sportives afin qu'ils / elles puissent intégrer / réintégrer la vie professionnelle ou les études après une carrière sportive.

S'il nous était donné d'exercer un rôle de décision, aujourd'hui ou plus tard à travers d'un conseil scolaire, au sein de structures sportives ou en tant que décideur politique, nous souhaiterions :

Œuvrer pour

- La promotion des valeurs du sport telles que décrites ci-dessus au sein de l'enseignement ainsi que dans les clubs de sport ;
- Une plus large coopération entre les systèmes éducatifs et les structures sportives ;
- Le développement d'une culture de paix par l'introduction dans le programme des systèmes éducatifs officiels l'enseignement des valeurs que nous défendons et des valeurs olympiques pour fonder l'éducation des jeunes sur les idéaux de démocratie, de tolérance et de citoyenneté.

Fédération sportive Wallonie Bruxelles Enseignement

BUREAU EXECUTIF

Président

Marc EVRARD
Préfet des études honoraire
Athénée royal Andrée Thomas Forest
Parc de la Gotte, 6
4550 Nandrin
E-mail : evrardquentinmarc@hotmail.com

Vice-président

Anne MEERSSEMAN
Directrice
Athénée royal Jules Bara
Rue Duquesnois 24
7500 Tournai
E-mail : prefete@atheneejulesbara.be

Vice-président

Jean-Luc BERTINCHAMPS
Chargé de mission honoraire
Trieux des Gouttes, 7A
5080 Emines
E-mail : jl.bertinchamps@hotmail.com

Trésorier

Jean-Claude RONVAUX
Educateur-économiste honoraire
IAG St Servais
Rue Joseph Eusèbe, 19
5020 Flawinne

Secrétaire

Pascale Gennotte
Préfète coordinatrice zone Namur
Rue Saint-Julien 99
7800 Ath
E-mail :
pascalegennotte@hotmail.com

Président d'honneur : Lucien GROSJEAN †

Président honoraire : René DELMELLE †

Présidente honoraire : Jacqueline VANDENBERG-LOBET

RESPONSABLES PROVINCIAUX

Secrétariat central FSWBE

Centre du nouveau st Servais

Rue de Gembloux, 500/20

5002 Saint-Servais

Tél. : 081 74 01 76

E-mail : secretariat@fswbe.be

Site internet FSWBE : <http://www.fswbe.be>

Bruxelles Capitale-Brabant wallon

Vincent DEBECKER
Athénée royal Uccle 2
Avenue des Tilleuls 24
1180 Uccle
GSM : 0494 70 89 84
E-mail : bxlbw@fswbe.be

Luxembourg

Sébastien CAUFRIEZ
CEFA
Rue du Pressoir, 8
6800 Libramont-Chevigny
GSM : 0476 43 52 70
E-mail : luxembourg@fswbe.be

Hainaut

Lory RADERMACHER
Athénée royal L. Delattre
Rue de l'Athénée, 32
6140 Fontaine l'Evêque
GSM : 0476 57 90 49
E-mail : hainaut@fswbe.be

Namur

Michel VERHASSELT
Centre du nouveau St Servais
Rue de Gembloux, 500/20
5002 Saint-Servais
GSM : 0476 55 02 17
E-mail : namur@fswbe.be

Liège

Olivier BROSET
Athénée royal Liège Atlas
Quai Saint-Léonard, 80
4000 Liège
GSM : 0476 77 20 54
E-mail : liege@fswbe.be

Enseignement spécialisé

Geoffrey DELARUE
Centre du nouveau St Servais
Rue de Gembloux, 500/20
5002 Saint-Servais
GSM : 0491 91 38 09
E-mail : specialise@fswbe.be

ISF

Olivier BROSET
Athénée royal Liège Atlas
Quai Saint-Léonard, 80
4000 Liège
GSM : 0476 77 20 54
E-mail : isf@sportscolaire.be
liege@fswbe.be

Conditions de participation

Conformément aux statuts de la Fédération Sportive Wallonie Bruxelles Enseignement et au décret de la Communauté française fixant les conditions de reconnaissance des fédérations sportives scolaires, seuls les établissements en règle de cotisation peuvent bénéficier des divers services de la FSWBE, tels :

- le remboursement des frais de déplacement, d'encadrement et de participation dans la limite des moyens financiers ;
- le prêt de matériel, les brevets de natation ;
- les récompenses en matériel sportif ;
-

Les montants des cotisations sont les suivants :

Moins de 50 élèves : 150 €. De 51 à 100 élèves : 275 €. Plus de 100 élèves : 1,25 € par élève avec un minimum de 340 € et un maximum de 1650 € par établissement.

Une facture sera établie, par établissement, sur base de la population scolaire au 1^{er} octobre 2025 et sera envoyée dans le courant du mois de janvier 2026. Ces montants seront versés au compte n° BE38 0682 1646 9772 de FSWBE – Trésorerie, rue de Gembloux, 500/20 – 5002 Saint-Servais, en spécifiant le nom de l'établissement, le niveau concerné (primaire, secondaire, haute école, internat, home d'accueil) ainsi que le nombre d'élèves.

Remarques

L'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, les internats et les homes d'accueil sont considérés séparément comme un établissement.

La comptabilité se faisant par année civile, les factures de 2025 ne seront plus honorées après le 15 mars 2026.

Règlement général

A. DISPOSITIONS

1. **Les rencontres ont lieu selon les règles et dispositions techniques des associations qui régissent les différents sports.** Toutefois, certains aménagements particuliers peuvent être pris en fonction de la nature même d'un championnat scolaire. Ces aménagements éventuels sont mentionnés dans les chapitres « Organisation des tournois » et « Règlements spécifiques ».
2. En cas d'annulation d'une rencontre pour raison majeure (verglas...), l'adversaire et le secrétariat doivent en être informés immédiatement.
3. Les équipes doivent se présenter sur le terrain un quart d'heure avant l'heure prévue pour la rencontre.

4. Conditions de participation :

Un élève ne peut pas participer :

- à la compétition s'il n'est pas en possession de son document d'identité ;
- à plusieurs disciplines le même jour ainsi qu'à des rencontres dans des catégories différentes d'une même discipline.

Remarque concernant la lutte contre le dopage :

Tout élève suivant un traitement médical comprenant des substances reprises sur la liste des produits prohibés, doit être en possession d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (voir lien sur notre site www.fswbe.be).

5. Un titre n'est décerné qu'à l'issue d'une compétition.
6. En cas d'absence de l'arbitre désigné, l'arbitrage sera assuré par le responsable de l'équipe visiteuse ou, à défaut, par le responsable de l'équipe visitée. En cas d'accord entre les deux responsables, l'arbitrage peut être confié à une tierce personne. En aucun cas l'absence de l'arbitre désigné ne peut constituer un motif de remise de la rencontre.
7. L'équipe visitée veillera à ce que le terrain et le matériel soient prêts à l'heure de la rencontre. Si la rencontre se déroule sur le terrain de l'équipe annoncée comme visiteuse, celle-ci est responsable du bon état des installations. Si la rencontre se déroule sur terrain neutre. C'est l'équipe qui est considérée comme visitée qui veillera au bon état des installations et à la préparation du matériel. Chacun se sentira solidaire du responsable local pour la préparation du matériel et la remise en ordre des installations.
8. Dans toutes les disciplines, une tenue uniforme et spécifique ainsi que la numérotation des maillots sont recommandées dans les sports collectifs.
9. À l'intérieur des salles, les semelles laissant des traces sont interdites.
10. Le cas d'un joueur faisant l'objet d'un rapport de l'arbitre sera examiné par la FSWBE et, si nécessaire, par une commission mixte Fédération – FSWBE.

11. L'organisation de poules géographiques s'impose pour des raisons évidentes d'économie. Des dispositions particulières sont prévues à cet effet (tournois à trois ou quatre équipes, page 19).
12. Chaque équipe doit se munir d'un ballon réglementaire. L'arbitre choisit le ballon du match.
13. Le responsable de l'équipe visitée fournira la feuille d'arbitrage et l'adressera, complétée, **le jour même**, au chargé de mission.
14. **Les responsables des équipes mentionneront obligatoirement l'année de naissance des joueurs sur les feuilles d'arbitrage et présenteront spontanément à l'arbitre les pièces d'identité des joueurs.**
15. Les objectifs éducatifs doivent, en toutes circonstances, rester prioritaires. Les responsables sont avant tout des pédagogues et des éducateurs. Les bonnes relations entre collègues seront facilitées par des contacts préalables aux rencontres. Dans tous les sports collectifs, une note sur 10 sera attribuée à chaque équipe par les arbitres à l'issue de chaque rencontre. Ces notes seront comptabilisées et un classement de fair-play (respect des règles, de l'adversaire et du partenaire) sera instaurée et récompensera l'établissement lauréat. Le comportement des élèves avant, pendant et après les rencontres, l'attitude de l'enseignant responsable seront pris en compte.
16. Chaque responsable de la FSWBE peut prendre toute mesure particulière en vue de favoriser le bon déroulement des activités organisées dans sa province.
17. **Pour participer, toute équipe doit être accompagnée par au moins un membre du personnel ou toute personne dûment mandatée.** Les frais de déplacement et d'encadrement d'éventuels élèves supplémentaires seront pris en charge par l'établissement.
18. Une école qui inscrit deux équipes dans la même catégorie de la même discipline doit garder la même composition des équipes (effectifs et réserves) pendant le championnat provincial.

* Ne concerne pas l'enseignement spécialisé

B. PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE RECLAMATION

1. Aucune réclamation ne sera acceptée si les réserves ne figurent pas sur la feuille de match qui doit être envoyée le jour même au responsable provincial chargé de l'organisation. Pour la natation, le cross, l'athlétisme, la course d'orientation, les réserves seront remises le jour même à l'organisateur.
2. La justification écrite de la réclamation doit être envoyée à ce même responsable dans les cinq jours suivant la rencontre, sous peine de nullité.
3. Ce responsable décidera de la suite à donner et informera les différentes parties de sa décision.
4. Si l'une des parties n'accepte pas cette décision, elle fera part de ses remarques dans les huit jours à l'intention de la Commission technique qui tranchera (adresse postale : rue de Gembloux, 500/20 – 5002 Saint-Servais).

C. SANCTIONS

1. La FSWBE fera supporter à l'équipe responsable toute charge financière résultant d'une négligence caractérisée et notamment d'un désistement non signalé en temps opportun.
2. En cas de dégradation volontaire occasionnée par des joueurs ou des supporters, les frais seront à charge de l'école responsable et il y aura perte de tous les points de récompense gagnés par l'équipe concernée.
3. En cas de tricherie avérée, le professeur en porte l'entièvre responsabilité ; l'équipe sera disqualifiée et perdra la totalité des points dans la discipline et la catégorie concernée.

D. DROIT A L'IMAGE

A défaut d'opposition, des photos peuvent être prises au cours des rencontres sportives et diffusées sur le site internet www.fswbe.be afin d'illustrer les activités sportives. Les parents qui souhaitent s'opposer à la prise de photos de leur enfant et/ou à leur diffusion, le signalent au responsable de la FSWBE lors de l'inscription à l'activité.

Tous les cas prévus dans le présent règlement seront examinés par la Commission technique qui décidera souverainement.

Dispositions générales

1. Documents.

Seuls peuvent être utilisés les documents adressés en début d'année à tous les responsables ou les documents téléchargés sur le site FSWBE : <http://www.fswbe.be>. Ils sont disponibles sur simple demande :

- feuille d'arbitrage ;
- participation à l'encadrement ;
- justificatif à l'encadrement sportif * ;
- justificatif aux frais de déplacement ;
- document de demande d'utilisation d'un car scolaire ;
- bon de commande pour autocariste.

Pour rappel, l'envoi au secrétariat provincial des feuilles d'arbitrage le jour de la compétition est une condition essentielle du bon déroulement des championnats.

Tous les frais doivent rentrer auprès du chargé de mission endéans le mois qui suit la compétition.

2. Défraiement forfaitaire

Conformément aux modifications de la loi sur les ASBL (loi du 3 juillet 2005), la FSWBE est amenée à prendre certaines dispositions.

Forfait 1	Le professeur gère son groupe hors temps scolaire	12 €
Forfait 2	Idem forfait 1 + arbitrage	25 €
	Les déplacements en voiture personnelle avec transport d'élèves sont indemnisés à concurrence de 0.25 € par kilomètre et par voiture	

* Ne concerne pas l'enseignement spécialisé

3. Frais de location

La location de terrain ne sera prise en charge par la FSWBE que si elle fait l'objet d'une demande préalable auprès du responsable provincial.

4. Défraiement d'arbitrage *

Les arbitres non enseignants et non officiels sont rémunérés par prestation :
1 match : 6 € - 2 matches : 12 € - ½ journée : 15 € - 1 journée : 30 €

5. Déplacements

5.1. Voitures personnelles

Par véhicule, un remboursement forfaitaire de 0,25 €/km (de l'établissement à l'endroit de la compétition) est octroyé pour le transport des élèves.

5.2. Transports en commun

Les professeurs utiliseront les transports en commun en priorité. Si le trajet entre l'école et le lieu de la rencontre est direct, les transports en commun sont conseillés.

5.3. Autocars

L'école doit obtenir l'autorisation du responsable provincial pour utiliser un car privé et choisira la firme la moins chère sur base de 3 offres de prix.

La facture doit :

- être établie en deux exemplaires ;
- porter la mention « Certifié sincère et véritable à la somme de (en toutes lettres) » ;
- être libellée au nom de l'établissement ;
- être visée par le professeur responsable ;
- être accompagnée du bon de commande.

* Ne concerne pas l'enseignement spécialisé

6. Participation à l'encadrement technique et/ou sportif

A l'exception des frais forfaitaires, les justificatifs de toutes les autres dépenses doivent être annexés au relevé.

7. Assurances

7.1 L'encadrement des élèves durant les déplacements doit s'effectuer suivant les règles en la matière. Tous les participants aux diverses activités de la FSWBE sont couverts par la police d'assurance de leur établissement.

Il est indispensable d'une équipe **soit toujours en possession d'une déclaration d'accident** portant les références de son établissement.

Cette assurance couvre les accidents survenus aux élèves des écoles de la Communauté française pendant les activités et sur le chemin des activités et ce quel que soit le moyen de transport utilisé.

7.2. Lors des activités programmées par la FSWBE, l'élève assume la garde, la surveillance et la responsabilité de tous les objets personnels, qu'il introduit dans l'enceinte des établissements scolaires, des salles de sport et bassins de natation utilisés par la FSWBE, qu'il les conserve sur lui ou qu'il les abandonne dans un endroit quelconque situé dans les enceintes précitées.

La FSWBE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration desdits objets, commis par un autre élève participant aux activités de ladite fédération scolaire ou par un tiers.

8. Premiers soins

L'équipe organisatrice doit mettre à disposition des participants une trousse de secours élémentaire.

9. Location de matériel

Pour toute information concernant la location de matériel, rendez-vous sur notre site : www.fswbe.be, onglet matériel sportif en location.

Organisation des compétitions

Le responsable d'un tournoi, mandaté par la Commission technique, a tout pouvoir disciplinaire à l'égard du comportement des joueurs.

Le port de signes convictionnels est interdit lors des activités organisées par la FSWBE.

1. LES COMPETITIONS SE JOUENT SOUS FORME DE CHAMPIONNATS OU DE TOURNOIS

- à 3 équipes

3 rencontres

A – B
C – perdant A - B*
C – vainqueur A – B*

* En cas d'égalité entre A et B, l'ordre des rencontres sera tiré au sort.

- à 4 équipes

4 ou 6 rencontres

- à 5 équipes

10 rencontres

- à 6 équipes

9 rencontres

2 x 3 équipes + matches de classement

2. DUREE DES RENCONTRES

La durée des rencontres peut être modifiée par le chargé de mission en fonction du tournoi.

Badminton : 1 set de 21 points.

Basket-ball

Fondamental : 4 x 8 minutes sans arrêt de chrono.

Secondaire 3 contre 3 : première équipe à 21 points ou 11 minutes.

5 contre 5 : 4 x 10 minutes sans arrêt de chrono.

Arrêt du chrono pendant les temps morts

Football : *fondamental* : 4 x 10 minutes

Secondaire : catégorie 1 : 2 x 30 minutes

catégories 2 et 3 : 2 x 40 minutes

Football en salle : *fondamental et secondaire* catégorie 1 : 2 x 15 minutes ;
catégorie 2 : 2 x 20 minutes ;
catégorie 3 : 2 x 25 minutes.

Handball : *fondamental* : 2 x 15 minutes ;
Secondaire : catégorie 1 : 2 x 15 minutes ;
catégorie 2 et F3 : 2 x 20 minutes ;
G3 : 2 x 25 minutes.

Tennis de table : 2 sets de 11 points avec 2 points d'écart.

Unihockey : 2 x 15 minutes. Dans le fondamental, 4 x 8 minutes, rotation de toute l'équipe à chaque quart temps.

Minivolley : règlement spécifique (page 35)

Volley-ball : 3 sets gagnants de 25 points, application du tie-break 15 points dans le cinquième set.

3. CLASSEMENT

Par addition des points au terme des rencontres.

Victoire	3 points
Match nul	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point

Dispositions en cas d'égalité à l'issue des poules qualificatives ou du tournoi.

Si seulement 2 équipes sont concernées ou en cas d'égalité de 2 équipes, la confrontation directe prime.

	Total des cartes rouges ou fautes volontaires	Nombre de victoires	Goal average	Total des points marqués	Total des cartes jaunes	Différence Points marqués/ Points reçus Buts marqués/ Buts reçus	Coefficient Points marqués/ Points reçus Buts marqués/ Buts reçus	Tirs au but	Le 2 ^{ème} double détermine le vainqueur
Badminton		1	2	3	4	5	6		7
Tennis de table		1	2	3	4	5	6		7
Volley Mini volley	1	2	3	4	5	6	7		
Basket Mini Basket	1	2	3	4		5	6		
Football Football en salle Handball Unihockey	1	2	3	4			5	6	

Points de récompense

Toutes les compétitions donnent lieu à l'attribution de « points de récompense » permettant d'obtenir du matériel.

BAREME DE REPARTITION

A. SPORTS ORGANISES SOUS FORME DE « CHAMPIONNATS »

1. Participation

Fondamental : 20 points par équipe participante.

Secondaire et gymnastique au fondamental :

15 points par équipe Open participante ;

25 points par équipe B participante.

2. Classement provincial : les nombres de points attribués sont les suivants :

Nombre d'équipes \ Classement	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	...
2	5	4									
3	6	5	4								
4	6	5	4	3							
5	7	6	5	4	3						
6	7	6	5	4	3	2					
7	8	7	6	5	4	3	2				
8	8	7	6	5	4	3	2	1			
9	9	8	7	6	5	4	3	2	1		
10	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
...	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1

3. Participation aux finales inter-provinces

10 points par équipe participante.

4. Championnat inter-provinces et inter-réseaux

Nombre d'équipes \ Classement	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	...
2	10	8														
3	10	8	6													
4	10	8	6	4												
5	12	10	8	6	4											
6	14	12	10	8	6	4										
7	16	14	12	10	8	6	4									
8	18	16	14	12	10	8	6	4								
9	20	18	16	14	12	10	8	6	4							
10	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4						
11	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4					
12	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4				
13	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4			
14	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4		
15	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	4
...	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	4

5. Dans le cas d'une compétition provinciale organisée en une seule journée, le point 2 est d'application.

B. PARTICIPATION

1° L'établissement participant aux championnats Open et B, dans l'un ou l'autre des sports collectifs*, à raison de :

- 2 équipes au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
- 4 équipes au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
- 6 équipes au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
- 8 équipes au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves.

recevra un bonus de 100 points de récompense

*sont considérés comme sports collectifs : basket-ball, football en salle, handball, unihockey et volley-ball.

2° L'établissement participant aux compétitions, dans l'un des sports individuels*, à raison de :

- 4 équipes au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
- 6 équipes au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
- 10 équipes au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
- 12 équipes au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves.

recevra un bonus de 100 points de récompense

*sont considérés comme sports individuels : athlétisme, badminton, course d'orientation, cross, gymnastique, natation, padel, tennis et tennis de table.

3° L'établissement participant aux journées de découvertes extérieures, à raison de :

- 2 classes au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;
- 4 classes au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;
- 6 classes au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;
- 8 classes au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves.

recevra un bonus de 100 points de récompense

C. JOURNEES DECOUVERTES (organisées par la FSWBE)

Ces journées découvertes seront gratifiées de 50 points par discipline + 10 points par classe à partir de la 3^{ème} inscrite.

Les journées découvertes intra-muros, ne sont pas valorisées par des points de récompense.

D. ECOLE D'ENCADREMENT

Toute école dont les élèves aident à l'encadrement sera gratifiée de 100 points par journée.

E. ECOLE DISPOSANT D'UNE SALLE DE SPORTS

Toute école mettant gracieusement sa salle de sports à disposition de la FSWBE sera gratifiée de 50 points.

F. TRANSPORTS EN COMMUN

Un forfait de 100 points sera attribué par journée organisée en transport en commun à la place d'un car privé.

Reconnaissance des établissements sportifs

En fin d'année scolaire, la Commission technique examinera les propositions des différents responsables provinciaux sur base de leurs demandes et désignera les lauréats.

Le chef d'établissement ou son représentant recevra la plaquette concrétisant cette distinction lors de la remise des prix annuelle.

En toutes circonstances, l'esprit fair-play doit rester l'élément privilégié de l'engagement sportif.

A. Enseignement ordinaire

Il sera tenu compte des critères suivants :

1 – La participation de manière significative aux différentes activités doit refléter l'enseignement des techniques sportives dispensé dans l'établissement.

2 – L'établissement doit participer, dans la mesure du possible, à des activités pour les deux genres.

Trois types de récompense peuvent être attribués :

- Etablissement participant :

Etablissement affilié, participant à au moins une activité quel que soit le niveau d'enseignement.

- Etablissement actif :

Etablissement participant aux championnats Open et B, dans l'un ou l'autre des sports collectifs*, à raison de :

2 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;

4 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;

6 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;

8 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves ;

*sont considérés comme sports collectifs : basket-ball, football en salle, handball, unihockey et volley-ball.

- Etablissement sportif :

Être établissement actif et participer aux compétitions, dans l'un des sports individuels*, à raison de :

4 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de moins de 100 élèves ;

6 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 101 à 200 élèves ;

10 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de 201 à 500 élèves ;

12 équipes et/ou classes de découverte au minimum pour un établissement de plus de 501 élèves ;

*sont considérés comme sports individuels : athlétisme, badminton, course d'orientation, cross, gymnastique, natation, padel, tennis et tennis de table.

B. Enseignement spécialisé

Il sera tenu compte des critères suivants :

1 – L'établissement participera au championnat de sports collectifs avec 1 équipe masculine et 1 équipe féminine au minimum.

2 – L'établissement participera à 3 compétitions organisées en grandes journées au cours de l'année scolaire.

3 – L'établissement doit participer, dans la mesure du possible, à des activités pour les deux genres.

Remarque : la participation aux journées de découvertes dans l'enseignement fondamental entre en ligne de compte dans l'obtention du label d'établissement sportif.

4 – L'établissement essaie de promouvoir le sport de masse par l'organisation d'activités intra-muros ouvertes à tous.

Critères de reconnaissance des clubs scolaires

Afin d'assurer la promotion du sport dans les écoles de la fédération Wallonie Bruxelles, les professeurs sont invités à mettre en place des clubs scolaires au sein même de l'établissement.

La vocation de ces clubs n'est pas de préparer les équipes inscrites en compétition, mais surtout de s'adresser au plus grand nombre. En aucun cas, la FSWBE ne prendra en charge des frais de location d'installations. Par contre, dans les limites de ses disponibilités, elle pourra prêter du matériel nécessaire à la création et au bon fonctionnement de ces clubs.

Chaque club sera signalé au responsable provincial au moyen du document se trouvant en page 65 de la présente brochure.

Le fonctionnement de ces clubs est une condition essentielle dans l'attribution du label d'établissement sportif, au même titre que l'organisation des compétitions inter classes.

Enseignement fondamental

Organisation générale des compétitions *

Des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

Athlétisme (découverte pentathlon)

Badminton

Mini basket-ball

Course d'orientation

Cross-country

Football

Football en salle

Gymnastique

Handball

Natation

Padel

Tennis de table

Unihockey

Mini volley-ball

1. CATEGORIES D'AGE.

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement.

En cross, natation et gymnastique, trois catégories :

- catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années ;
- catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années ;
- catégorie 3 : 2012 et après.

En course d'orientation, une catégorie, limitée aux élèves né(e)s **entre 2013 et 2016**.

Des activités ludiques pourront être organisées pour les élèves de troisième maternelle et de première primaire.

Remarques

La participation dans la catégorie immédiatement supérieure est autorisée.

* Ne concerne pas l'enseignement spécialisé, à l'exception du point 7.

2. NIVEAU DE COMPÉTITIONS

Championnat Open : équipes composées d'au moins un élève affilié dans un club sportif de la discipline concernée.

Championnat B : équipes composées d'élèves n'ayant jamais été licenciés dans la discipline concernée.

3. REGLES DE PARTICIPATION

Les élèves doivent suivre régulièrement les cours de plein exercice dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits et ne peuvent représenter que cet établissement.

Un élève inscrit dans un internat, mais suivant les cours d'un établissement d'un autre réseau, peut exclusivement participer aux compétitions pour l'internat.

Lorsqu'un établissement inscrit une équipe sous la dénomination « internat », la participation est exclusivement réservée aux internes.

4. INSCRIPTIONS

4.1. Les inscriptions en sports collectifs et individuels doivent parvenir au secrétariat provincial avant le 1^{er} octobre 2024 afin de faciliter l'agencement des calendriers.

4.2. Une école désirant aligner deux équipes dans la même discipline et la même catégorie prendra contact avec le responsable provincial qui définira les modalités de cette double participation.

4.3. Les bulletins d'inscription seront accompagnés du refus éventuel des parents de voir apparaître leur enfant sur le site de la FSWBE.

4.4. Les bulletins d'inscription se trouvent en page 61 du présent règlement.

Des règles de jeu spécifiques seront appliquées dans certaines disciplines en vue de promouvoir une plus large participation et un meilleur respect des règles de fair-play.

5. COMPETITIONS FRANCOPHONES

5.1. FINALES

Des finales francophones pourraient être organisées :

- **en championnat Open** : mini basket, football en salle, handball, unihockey et mini volley.

Si une équipe classée 2^e en tournoi provincial est repêchée pour la finale francophone, elle peut devenir championne francophone.

5.2. CHAMPIONNATS

Des championnats francophones seront organisés :

- **en championnat Open** : gymnastique et course d'orientation.
- **en championnat B** : gymnastique.

6. RENCONTRES AFFSS

6.1. Rencontres provinciales :

- Mini basket-ball, cross-country et unihockey.

6.2. Rencontres francophones :

- Course d'orientation.

7. LA COMMISSION TECHNIQUE

Elle est composée des membres du bureau exécutif, des conseillers pédagogiques diplômés en éducation physique et des responsables provinciaux ; elle se réunit en moyenne une fois par mois. Sa mission est de veiller au bon déroulement des compétitions en respectant les objectifs éducatifs du sport scolaire. Elle peut, si elle le juge nécessaire, faire appel à un ou des experts. **Ses décisions sont sans appel.**

Enseignement fondamental

Règlements spécifiques

Attention en cas de tournoi, voir le chapitre spécifique.

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement

En cross et gymnastique : trois catégories :

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années – Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années – Catégorie 3 : 2013 et après.

En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s entre 2013 et 2016

La FSWBE place ses compétitions sous le signe du fair-play. Tout comportement antisportif sera sanctionné immédiatement par le responsable de l'organisation.
Voir dispositions particulières pour chaque discipline concernée.

ATHLETISME (DÉCOUVERTE PENTATHLON)

Compétition ouverte à la catégorie 2 et organisée par province sous forme de pentathlon.

Composition d'une équipe : toute la classe constitue une équipe filles et une équipe garçons.

Le pentathlon est composé des 5 disciplines suivantes :

	Sprint	Fond	Saut	Lancer	Lancer
Filles et Garçons	60 m	800 m	longueur	Poids 2 kilos	Javelot Vortex

Chaque élève doit concourir dans les cinq disciplines et recevra un diplôme nominatif reprenant sa meilleure performance pour chacune des cinq épreuves.

BADMINTON

Une équipe se compose de 4 à 5 joueurs.

Les joueurs sont classés 1, 2, 3 et 4 avant la compétition.

Les joueurs possédant un classement fédéral doivent précéder, dans l'ordre de leur classement, les autres joueurs de leur équipe.

Une rencontre peut comporter 12 matches (4 doubles et 8 simples).

Tous les matches (simple, double, cat. F et G) se jouent en 1 set de 21 points.

A 29-29, celui qui remporte l'échange gagne le set.

Remarque : lors des rencontres à 2 équipes, les matches se jouent en 2 sets secs de 21 points.

En cas d'égalité, c'est le deuxième double qui détermine le vainqueur.

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement

En cross et gymnastique : trois catégories :

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années – Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années – Catégorie 3 : 2013 et après.

En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s entre 2013 et 2016

Déroulement

- Doubles : chaque paire joue contre les 2 paires adverses.
- Simples : chaque joueur joue 2 simples :

A1 – B1	A2 – B1
A1 – B2	A2 – B2
A3 – B3	A4 – B3
A3 – B4	A4 – B4

MINI BASKET-BALL (MIXTE)

Anneaux à 2m 60– ballon n° 5.

Composition d'une équipe : 5 joueurs, **mixité obligatoire sur le terrain**.

Durée d'une rencontre : 4 x 8 minutes.

Deux lancers-francs à partir de la 5^e faute d'équipe, remise à 0 à chaque ¼ temps.

Arrêt de chrono pendant les temps morts, 1 temps mort d'1 minute par équipe, par mi-temps.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 4 minutes peut être jouée en fonction du tournoi.

Chaque participant.e doit avoir joué dans une des 2 mi-temps.

COURSE D'ORIENTATION

Composition d'une équipe : la classe constitue l'équipe, donc mixte ; les élèves sont répartis par le professeur, avec un souci d'équité et de justice en 3 groupes de nombre égal (+ ou - 1) suivant les parcours de difficultés différentes suivants :

- **Vert** : élèves n'ayant aucune (ou très peu de) disposition pour la course à pied en endurance, l'activité physique d'endurance et la course d'orientation ;
- **Bleu** : élèves ayant des dispositions pour la course à pied en endurance et l'activité physique d'endurance, mais n'ayant pas de capacité pour la course d'orientation ;
- **Rouge** : élèves ayant des dispositions pour la course à pied en endurance, l'activité physique d'endurance et ayant des capacités pour la course d'orientation.

Les critères de classement seront communiqués avec le bulletin d'inscription.

Chaque établissement peut inscrire plusieurs équipes (classes).

L'organisation pourra être modifiée en fonction des inscriptions.

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement

En cross et gymnastique : trois catégories :

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années – Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années – Catégorie 3 : 2013 et après.

En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2013 et 2016**

CROSS-COUNTRY

Les spikes sont autorisés.

Chaque établissement peut inscrire plusieurs équipes (classes).

La catégorie 1 est mixte.

Composition d'une équipe : la classe constitue l'équipe donc, mixte ;

Les élèves courent sur une petite boucle d'environ 200 m pendant 10 minutes et essaient de faire un maximum de tours sur le temps imparti.

Classement :

Plus grand quotient de la division de l'addition des tours de tous les élèves participants de l'équipe par le nombre de participants de celle-ci.

Catégories 2 et 3

Distances :

Garçons	Filles
Catégorie 2 : 1200 m	Catégorie 2 : 1200 m
Catégorie 3 : 2000 m	Catégorie 3 : 1600 m

Composition d'une équipe : 5 à 10 élèves.

Les 3 premiers des catégories 2 et 3 reçoivent une médaille

Les 500 premiers mètres sont courus sous la conduite d'un moniteur.

FOOTBALL 8/8 (MIXTE)

Terrain : +/- 60m/70m de long et +/- 45m/50m de large.

Composition d'une équipe : 8 à 12 joueurs, mixité obligatoire sur le terrain.

Durée du jeu : 4 x 10 minutes avec repos de 5 minutes après le deuxième quart temps.

Changements volants.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement

En cross et gymnastique : trois catégories :

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années – Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années – Catégorie 3 : 2013 et après.

En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s entre 2013 et 2016

FOOTBALL EN SALLE (MIXTE)

Ballon : ballon sans rebond.

Composition d'une équipe : 5 à 10 joueurs, mixité obligatoire sur le terrain.

Durée d'une rencontre : 2 x 15 minutes.

Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.

Le règlement spécifique à la FSWBE se trouve sur le site internet de celle-ci.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 1 minute, sans remplacement, ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

GYMNASTIQUE

Championnat Open

Composition d'une équipe : 3 à 6 élèves.

Dans chaque catégorie, il existe 5 niveaux de difficulté. Le/La gymnaste choisit son niveau général.

La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de difficulté présenté selon un barème précis dans les programmes.

Les programmes A et B, masculins et féminins, sont disponibles au secrétariat central.

Championnat B

Composition d'une équipe : 4 à 6 élèves.

Le/La gymnaste doit obligatoirement présenter le sol et le saut au minimum.

Dans chaque catégorie, il existe 5 niveaux de difficulté. Le/La gymnaste choisit son niveau à chaque engin. La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de difficulté présenté selon un barème précis dans les programmes.

Les programmes masculins et féminins sont disponibles au secrétariat central ou sur le site www.fswbe.be.

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement

En cross et gymnastique : trois catégories :

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années – Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années – Catégorie 3 : 2013 et après.

En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2013 et 2016**

HANDBALL (MIXTE)

Ballon : n° 0 ou 1.

Composition d'une équipe : de 6 à 12 joueurs, mixité obligatoire sur le terrain.

Durée des rencontres : 2 x 15 minutes.

Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.

Temps d'exclusion : 1 minute.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une exclusion temporaire de 1 minute, sans remplacement, ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

NATATION

Composition d'une équipe : 6 à 9 élèves.

Un élève ne peut faire qu'un seul chrono individuel.

Le relais est obligatoire et l'ordre des nageurs sera toujours le même.

Si une école ne peut aligner un participant dans une épreuve, elle sera créditez du plus mauvais temps + 10 sec.

Le classement se fait par addition des temps de chaque course.

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
25 m brasse	50 m brasse	50 m brasse
25 m crawl	50 m crawl	50 m crawl
25 m dos	25 m dos	50 m dos
relais 6 x 25 m	relais 6 x 25 m	relais 6 x 50 m

TENNIS DE TABLE

Une équipe se compose de 4 joueurs. Ils sont classés dans l'ordre de force : 1, 2, 3 et 4.

Une rencontre comporte 16 matches de simple : tous les joueurs se rencontrent.

Chaque joueur doit être muni de sa palette et d'une balle réglementaire (Ø 40 mm).

Une tenue uniforme est recommandée.

L'équipe visitée doit présenter au moins deux tables en bon état.

Un match se joue en 2 sets gagnants de 11 points, avec 2 points d'écart.

Après tirage au sort, chaque joueur sert alternativement deux fois.

Si égalité 10 - 10, chaque joueur sert alternativement une fois, jusqu'à obtention de 2 points d'écart.

**Plus que jamais, la cotisation de
chaque école est vitale pour
notre fédération et elle peut
vous rapporter gros !**



Réservez vos découvertes vélos dans vos écoles !

Nouvelle formule pour les cross et pentathlons au fondamental.

!!!!!! En championnat B, il ne faut jamais avoir été affilié en club au jour de la compétition !!!!!

Rappel mixité = 2 joueurs d'un autre genre sur le terrain.

L'inscription aux activités en temps et en heure est la règle de la FSWBE !

En 2025-2026, les cars privés seront remboursés aux écoles selon les modalités suivantes :

- **1^{er} car remboursé à 100% par la FSWBE**
- **2^{ème} car remboursé à 50% par la FSWBE**
- **A partir du 3^{ème} car, plus de remboursement par la FSWBE.**

Cette mesure ne concerne pas les TEC, petites camionnettes et autres transports en commun.

Nos Activités « phares »

- **Trail à Villers la ville le 3 octobre 2025**
- **Vtt à Charleroi le 13 novembre 2025**
- **Les JO à Jambes le 2 avril 2026**
- **Marathon à Verdi le 3 avril 2026**
- **Ent'raid à Marche le 23 avril 2026**

Attention pour ces activités phares les transports ne sont pas pris en charge par la FSWBE



Retrouvez

Les dernières infos,

Les documents officiels,

Les convocations,

Les bulletins d'inscriptions,

Les feuilles d'arbitrage,

Les résultats,

Les photos,

....

Sur

WWW.FSWBE.BE

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement

En cross et gymnastique : trois catégories :

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années – Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années – Catégorie 3 : 2013 et après.

En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s entre 2013 et 2016

UNIHOCKEY (MIXTE)

Terrain : basket-ball

Fermé.

Composition d'une équipe : 8 à 16 joueurs.

Présence de deux filles et deux garçons sur le terrain.

Durée du jeu : 4 x 8 minutes.

Balle lestée.

Les crosses de floorball ne sont pas autorisées.

Rotation de toute l'équipe à chaque quart temps.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

MINI VOLLEY BALL (MIXTE)

Composition d'une équipe : 3 à 6 joueurs.

Mixité OBLIGATOIRE.

Hauteur du filet : 2,18m.

Terrain : 13,40 X 6,10m ou terrain de badminton avec les couloirs.

Changements : 3 par set par équipe (si jeu au temps : changement libre).

Temps morts : 2 par set par équipe (si jeu au temps pas de TM autorisé).

Règlement spécifique :

- Jeu 3 contre 3 avec 3 changements par set autorisés (sauf en cas de jeu au temps) ;
- La rotation s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre et tous les joueurs doivent passer au service lorsque c'est à leur tour ;
- Le service DOIT être frappé par le haut, par le bas (ou éventuellement en passe haute) jusqu'à 3 mètres du filet (interdiction du throw-in) ;
- Dès que le joueur devant servir est en possession du ballon et en position, il a 5 secondes pour servir (afin de ne pas éventuellement gagner du temps si jeu au temps) ;
- La première action (réception ou défense) est le seul moment où le ballon PEUT être arrêté... La réception est jugée bonne si le ballon n'entre pas en contact avec le sol pour autant que ce soit le joueur ayant touché la balle en premier qui le stabilise (exception faite si deux joueurs touchent la balle en même temps) ;

Rappel

En sport collectifs, catégories 2 et 3 uniquement.

En athlétisme (découverte pentathlon) catégorie 2 uniquement

En cross et gymnastique : trois catégories :

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années – Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années – Catégorie 3 : 2013 et après.

En course d'orientation, une seule catégorie limitée aux élèves né(e)s **entre 2013 et 2016**

- Un enchaînement devra ensuite se faire assez rapidement selon le schéma suivant :
 1. Le joueur (joueur 1) ayant attrapé lance la balle vers un autre joueur (joueur 2 ou 3)... Ce lancer est libre (pas obligé de faire une passe haute ou une manchette) ;
 2. Le joueur 2 (ou 3) devra réaliser une passe avant ou une manchette vers un le coéquipier qui n'a PAS ENCORE TOUCHE le ballon (tout le monde touche donc la balle à chaque échange) ;
 3. Le joueur ayant reçu la 3^{ème} balle devra obligatoirement faire passer la balle de l'autre côté du filet en touche de balle (attaque, passe haute ou manchette).

ATTENTION : le ballon ne peut donc être renvoyé qu'après les 3 touches !!!!!!!!

Il s'agit donc d'une version 2/1 inversée que l'on trouve actuellement chez les pupilles dans les clubs sportifs.

Enseignement secondaire

Organisation générale des compétitions *

Des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

Athlétisme
Badminton
Basket-ball
Cross-country
Course d'orientation
Football
Football en salle
Gymnastique
Handball
Natation
Tennis de table
Unihockey
Volley-ball

1. CATEGORIES D'AGE

- catégorie 1 : élèves né(e)s en 2012 et après ;
- catégorie 2 : élèves né(e)s en 2010 et 2011 ;
- catégorie 3 : élèves né(e)s en 2009 et avant.

Remarque

La participation dans la catégorie immédiatement supérieure est autorisée.

2. NIVEAU DE COMPÉTITIONS

Championnat Open : équipes composées d'au moins un élève affilié dans un club sportif de la discipline concernée.

Championnat B : équipes composées d'élèves n'ayant jamais été licenciés dans la discipline concernée à la date de la compétition.

* Ne concerne pas l'enseignement spécialisé, à l'exception du point 7.

3. REGLES DE PARTICIPATION

Les élèves doivent suivre régulièrement les cours de plein exercice dans l'établissement dans lequel ils sont inscrits, ne peuvent représenter que cet établissement **et doivent être en possession de leur document d'identité**.

Un élève inscrit dans un internat, mais suivant les cours d'un établissement d'un autre réseau, peut exclusivement participer aux compétitions pour l'internat.

Lorsqu'un établissement inscrit une équipe sous la dénomination « internat », la participation est exclusivement réservée aux internes.

4. INSCRIPTIONS

4.1. Les inscriptions en sports collectifs et individuels doivent parvenir au secrétariat provincial avant le 1^{er} octobre 2025 afin de faciliter l'agencement des calendriers.

4.2. Une école désirant aligner deux équipes dans la même discipline et la même catégorie prendra contact avec le responsable provincial qui définira les modalités de cette double participation.

4.3. Les bulletins d'inscription seront accompagnés du refus éventuel des parents de voir apparaître leur enfant sur les photos du périodique et sur le site de la FSWBE.

4.4. Les bulletins d'inscription se trouvent en page 63 du présent règlement.

5. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

5.1. Un établissement peut inscrire une équipe en championnat Open et une équipe en championnat B dans une même catégorie d'une même discipline.

Remarques :

En règle générale, les équipes inscrites en championnat B ne peuvent comporter que des élèves n'ayant jamais été licenciés à la date de la compétition.

Des contrôles pourront être opérés en cours de compétition.

Des règles de jeu spécifiques seront appliquées dans certaines disciplines en vue de promouvoir une plus large participation et un meilleur respect des règles de fair-play.

6. COMPETITIONS FRANCOPHONES

6.1. FINALES

Des finales francophones pourraient être organisées :

- **en championnat Open** : unihockey.
- **en championnat B** : badminton et volley ball.

6.2. CHAMPIONNATS

Des championnats francophones seront organisés :

- **en championnat Open** : athlétisme et gymnastique.
- **en championnat B** : athlétisme et gymnastique.

Remarques :

En championnat B, la liste des participants doit parvenir au responsable de l'organisation **quinze jours avant la date de la finale**, pour un contrôle éventuel.

7. LA COMMISSION TECHNIQUE

Elle est composée des membres du Bureau exécutif, des conseillers pédagogiques diplômés en éducation physique et des responsables provinciaux ; elle se réunit au moins une fois par mois. Sa mission est de veiller au bon déroulement des compétitions en respectant les objectifs éducatifs du sport scolaire. **Ses décisions sont sans appel.**

Enseignement secondaire

Règlements spécifiques

Attention en cas de tournoi, voir le chapitre spécifique.

Rappel

Catégorie 1 : 2012 et après - Catégorie 2 : 2010 et 2011 - Catégorie 3 : 2009 et avant.

La FSWBE place ses compétitions sous le signe du fair-play. Tout comportement antisportif sera sanctionné immédiatement par le responsable de l'organisation. Voir dispositions particulières pour chaque discipline concernée.

ATHLETISME

		Sprint	Fond	Saut	Saut	Lancer	Relais
Filles	Cat 1	80 m	1000 m	longueur	hauteur	poids 3 kilos	4 x 100 m
	Cat 2	100 m	1000 m	longueur	hauteur	poids 3 kilos	4 x 100 m
	Cat 3	100 m	1500 m	longueur	hauteur	poids 4 kilos	4 x 100 m
Garçons	Cat 1	80 m	1500 m	longueur	hauteur	poids 4 kilos	4 x 100 m
	Cat 2	100 m	1500 m	longueur	hauteur	poids 5 kilos	4 x 100 m
	Cat 3	100 m	3000 m	longueur	hauteur	poids 6 kilos	4 x 100 m

Composition d'une équipe : 5 à 9 élèves.

Cinq d'entre eux participent aux épreuves individuelles (1 élève par épreuve).

Les participants au relais sont choisis parmi 9 élèves.

Les classements sont établis par addition des points obtenus par la table Letessier.

En cas d'égalité à l'issue des six épreuves, c'est le temps du relais qui détermine le vainqueur.

Les spikes sont autorisés.

Remarque : aucun élève ne pourra être inscrit à titre individuel.

Rappel

Catégorie 1 : 2012 et après - Catégorie 2 : 2010 et 2011 - Catégorie 3 : 2009 et avant.

BADMINTON

Une équipe se compose de 4 à 5 joueurs.

Les joueurs sont classés 1, 2, 3 et 4 avant la compétition.

Les joueurs possédant un classement fédéral doivent précéder, dans l'ordre de leur classement, les autres joueurs de leur équipe.

Les joueurs classés 12 n'ayant jamais fait de tournoi sont considérés comme des affiliés et devront donc jouer en catégorie Open.

Une rencontre comporte 12 matches (4 doubles et 8 simples).

Tous les matches (simple, double, cat. F et G) se jouent en 1 set de 21 points.

A 29-29, celui qui remporte l'échange gagne le set.

Les finales francophones se joueront avec des volants fournis par la FSWBE.

Remarque : lors des rencontres à 2 équipes, les matches se jouent en 2 sets secs de 21 points.

Déroulement

- Doubles : chaque paire joue contre les 2 paires adverses.
- Simples : chaque joueur joue 2 simples :

A1 – B1	A2 – B1
A1 – B2	A2 – B2
A3 – B3	A4 – B3
A3 – B4	A4 – B4

BASKET-BALL 3 contre 3

Ballon 3X3 si possible (taille 6 poids 7).

Composition d'une équipe : 4 joueurs.

Durée d'une rencontre : première équipe à 21 points ou 11 minutes maximum sans arrêt de chrono (le temps et le score maximum peut être modifié par le chargé de mission)

Arrêt de chrono pendant les temps morts, 1 temps mort d'1 minute par équipe par rencontre

Règle des 12 secondes : si une horloge n'est pas disponible, l'arbitre décompte les 5 dernières secondes à haute voix

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la première équipe qui marque 2 points remporte la rencontre

Changement de possession après panier marqué : l'équipe qui encaisse récupère directement le ballon en dessous du panier, l'équipe doit amener la balle derrière le demi-cercle avant de pouvoir marquer

BASKET-BALL 5 contre 5

Ballon : F1-G1 taille 5, F2-F3 taille 6 et G2-G3 taille 7.

Composition d'une équipe : 5 à 12 joueurs.

Durée d'une rencontre : 4 x 10 minutes sans arrêt de chrono.

Rappel

Catégorie 1 : 2012 et après - Catégorie 2 : 2010 et 2011 - Catégorie 3 : 2009 et avant.

COURSE D'ORIENTATION

Distances :

Filles	Garçons
Catégorie 1 : 2500 m	Catégorie 1 : 3000 m
Catégorie 2 : 3000 m	Catégorie 2 : 3500 m
Catégorie 3 : 3500 m	Catégorie 3 : 4000 m

Composition d'une équipe : 4 à 6 élèves.

Classement : par addition des temps des trois meilleurs classés ; en cas d'ex aequo, il est tenu compte du temps du troisième.

CROSS-COUNTRY

Les spikes sont autorisés.

Chaque établissement peut inscrire plusieurs équipes.

Distances :

F1 : 1600 m	G1 : 2400 m
F2 : 2400 m	G2 : 3000 m
F3 : 3000 m	G3 : 4000 m

Composition d'une équipe de 5 à 10 élèves.

Classement : par addition des places des quatre meilleurs classés ; en cas d'ex aequo, il est tenu compte du classement du quatrième.

Pour être classée, une équipe doit comporter 5 élèves à l'arrivée.

Les 500 premiers mètres sont courus sous la conduite d'un moniteur.

FOOTBALL

Ballon : catégorie 1 : n° 4 ;
catégories 2, 3 : n° 5.

Composition d'une équipe : 11 à 15 joueurs.

Durée d'une rencontre : catégorie 1 : 2 x 30 minutes ;
catégories 2, 3 : 2 x 40 minutes.

Le terrain doit être conforme aux normes de l'URBSFA.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 5 minutes (3 minutes en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

Rappel

Catégorie 1 : 2012 et après - Catégorie 2 : 2010 et 2011 - Catégorie 3 : 2009 et avant.

FOOTBALL EN SALLE

Ballon : ballon sans rebond.

Composition d'une équipe : 5 à 10 joueurs.

Durée d'une rencontre : catégorie 1 : 2 x 15 minutes ;
catégorie 2 : 2 x 20 minutes ;
catégorie 3 : 2 x 25 minutes ;

Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.

Le règlement spécifique à la FSWBE se trouve sur le site internet de celle-ci.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

GYMNASTIQUE

Championnat B

Composition d'une équipe : 4 à 6 élèves.

Le/La gymnaste doit obligatoirement présenter le sol et le saut au minimum.

Dans chaque catégorie, il existe 5 niveaux de difficulté. Le/La gymnaste choisit son niveau à chaque engin. La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de difficulté présenté selon un barème précisé dans les programmes.

Championnat Open

Composition d'une équipe : 3 à 6 élèves.

Dans chaque catégorie, il existe 5 niveaux de difficulté. Le/La gymnaste choisit son niveau général. La note obtenue est pondérée en fonction du niveau de difficulté présenté selon un barème précisé dans les programmes.

Les programmes A et B, masculins et féminins, sont disponibles au secrétariat central.

HANDBALL

Ballon : G1, F1 : n° 1.

F2, F3 : n° 2

G3 : n° 3.

Composition d'une équipe : 7 à 12 joueurs.

Durée des rencontres G1, F1 : 2 x 15 minutes ;

G2, F2, F3 : 2 x 20 minutes ;

G3 : 2 x 25 minutes.

Possibilité d'un temps mort de 1 minute par mi-temps.

Temps d'exclusion : G1 - F1 : 1 minute ;

G2 - F2 - G3 - F3 : 2 minutes.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

Rappel

Catégorie 1 : 2012 et après - Catégorie 2 : 2010 et 2011 - Catégorie 3 : 2009 et avant.

NATATION

Championnat B :

Composition d'une équipe : 4 élèves

Maximum 2 équipes de la même catégorie par établissement (pour ne pas surcharger les couloirs)

Chaque école disposera d'un bonnet d'une couleur particulière pour les distinguer (et d'un numéro)

Le classement se fait par addition des longueurs réalisées par l'ensemble de l'équipe

Nage au temps suivant les catégories :

Catégorie F1	Catégorie G1	Catégorie F2	Catégorie G2	Catégorie F3	Catégorie G3
10 minutes de nage libre	12 minutes de nage libre	12 minutes de nage libre	15 minutes de nage libre	15 minutes de nage libre	20 minutes de nage libre

Remarque : le style de nage n'étant pas imposé, il vous est donc libre de changer de nage pendant la compétition.

Championnat Open

Composition d'une équipe : de 4 à 8 élèves.

Un élève ne peut faire qu'un seul chrono individuel.

Le relais est obligatoire et l'ordre des nageurs sera toujours le même.

Si une école ne peut aligner un participant dans une épreuve, elle sera créditez du plus mauvais temps + 10 sec.

Le classement se fait par addition des temps de chaque course.

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
50 m brasse	100 m brasse	100 m brasse
50 m crawl	100 m crawl	100 m crawl
50 m dos	100 m dos	100 m dos
relais 2 x (4 x 50 m)	relais 2 x (4 x 50 m)	100 m 4 nages relais 2 x (4 x 50 m)

TENNIS DE TABLE

Une équipe se compose de 4 joueurs. Ils sont classés dans l'ordre de force : 1, 2, 3 et 4.

Une rencontre comporte 16 matches de simple : tous les joueurs se rencontrent.

Chaque joueur doit être muni de sa palette et d'une balle réglementaire (Ø 40 mm).

Une tenue uniforme est recommandée.

L'équipe visitée doit présenter au moins deux tables en bon état.

Un match se joue en 2 sets gagnants de 11 points, avec 2 points d'écart.

Après tirage au sort, chaque joueur sert alternativement deux fois.

Si égalité 10 -10, chaque joueur sert alternativement une fois, jusqu'à obtention de 2 points d'écart.

Rappel

Catégorie 1 : 2012 et après - Catégorie 2 : 2010 et 2011 - Catégorie 3 : 2009 et avant.

UNIHOCKEY

Terrain : basket-ball fermé.

Composition d'une équipe : 4 à 8 joueurs.

Présence de 4 joueurs sur le terrain

Durée du jeu : 2 x 15 minutes.

Balle lestée.

Les crosses de floorball ne sont pas autorisées.

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

VOLLEY BALL

Composition d'une équipe : 6 joueurs au minimum et 12 au maximum.

Ballon : n° 5.

Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 25 points ; application du tie-break 15 points dans le 5^{ème} set.

En catégorie 1 :

- Les matches se joueront à 4 contre 4 (terrain adapté : 14 m x 7 m) ;
- Obligation de 2 contacts au minimum (sauf en cas de bloc au filet).

Hauteur du filet :

Garçons	
Catégorie 1	2,24 m
Catégorie 2	2,35 m
Catégorie 3	2,43 m

Filles	
Catégorie 1	2,18 m
Catégorie 2	2,18 m
Catégorie 3	2,24 m

Tout comportement antisportif sera sanctionné par une carte jaune signifiant une exclusion temporaire de 2 minutes (1 minute en cas de tournoi) sans remplacement ou par une carte rouge signifiant l'exclusion définitive du match sans remplacement.

Enseignement spécialisé

Certaines activités de l'enseignement ordinaire sont accessibles à l'enseignement spécialisé. Des renseignements seront donnés en temps voulu par le responsable FSWBE.

1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les inscriptions doivent être introduites avant la première réunion générale de l'année scolaire 2024-2025 (en septembre 2024).

Les élèves doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement spécialisé fondamental de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Catégories d'âge

Catégorie 1 : élèves né(e)s en 2018 et après.

Catégorie 2 : élèves né(e)s en 2016 et 2017.

Catégorie 3 : élèves né(e)s en 2014 et 2015.

Catégorie 4 : élèves né(e)s en 2013 et avant.

A. Sports collectifs

Minibasket, netball, football en salle et unihockey.

B. Grandes journées

Athlétisme, baseball, cross, natation, expression rythmique, marche d'orientation, tennis de table, VTT *.

C. Activités pour les jeunes élèves relevant des types 1, 3, 8 d'enseignement « Les Poussins »

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

D. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 2 d'enseignement

Athlétisme, gymkhana rallye, natation, unihockey.

E. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 4 d'enseignement

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

F. Journées sportives à caractère local

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

* Pour le VTT, il n'y a pas d'intervention dans les frais de déplacement.

2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les inscriptions sont à rentrer lors de la première réunion générale de l'année scolaire 2025-2026 (en septembre 2025).

Les élèves doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement spécialisé secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarques :

- ♦ pour les grandes journées, les cars privés peuvent exceptionnellement être autorisés ;
- ♦ pour les autres journées, utilisation de cars scolaires et/ou du véhicule privé uniquement.

Catégories d'âge

Filles : catégorie 1 : élèves nées en 2010 et après = filles - de 16 ans.
catégorie 2 : élèves nées en 2009 et avant = filles + de 16 ans.

Garçons : catégorie 1 : élèves nés en 2011 et après.

catégorie 2 : élèves nés en 2009 et 2010.

catégorie 3 : élèves nés en 2008 et avant.

Garçons – de 16 ans = nés en 2010 et après.

Garçons + de 16 ans = nés en 2009 et avant.

A. Sports collectifs

Filles : toutes les catégories en netball et unihockey.

Garçons : catégorie 1 : football en salle, unihockey.

catégorie 2 : basketball, football en salle, unihockey.

catégorie 3 : basketball et football en salle.

B. Grandes journées

Athlétisme, badminton, course d'orientation, cross, expression rythmique, indiaca, mölkky, natation, tennis de table, voketball et zumba.

C. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 2 d'enseignement

Bowling, cross, expression rythmique, gymkhana rallye, joelette, natation, multisports, parcours santé, pétanque et jeu de l'oie.

D. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 4 d'enseignement

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

3. INTERNATS ET HOMES D'ACCUEIL

Les inscriptions seront introduites lors de la première réunion générale de l'année scolaire 2025-2026 (en septembre 2025).

Les élèves doivent être inscrits dans un internat ou un home d'accueil de l'enseignement spécialisé.

Remarque :

- Les frais de déplacement de cars privés ne sont pas pris en charge par la FSWBE.

Activités

Athlétisme, badminton, baseball, minibasket, biathlon, BMX, cross-jogging, football, football en salle, indiaca, kayak, marche d'orientation, multisports, netball, patinage, rallye pédestre, roller, run-bike, tennis de table, unihockey, vtt et propositions en accord avec le responsable FSWBE.

4. DISPOSITIONS GENERALES

Les listes des activités présentées sont exhaustives. Des impératifs budgétaires pourraient amener la FSWBE à supprimer l'une ou l'autre discipline.

Les rubriques suivantes sont d'application pour l'enseignement spécialisé.

Conditions de participation	page 12
Règlement général	page 13
Dispositions générales	page 16
Dispositions en cas d'égalité	page 21
Points de récompense	page 22
Critères de reconnaissance des établissements sportifs	page 24
Critères de reconnaissance des clubs scolaires	page 26

Des règles spécifiques ont été réalisées par des équipes de professeurs de l'enseignement spécialisé du fondamental et du secondaire, ils sont disponibles sur le site www.fswbe.be

Réclamation

Pour être valable, toute réclamation doit être inscrite sur la feuille de match.
Elle doit parvenir le jour même au responsable de la FSWBE.

Calcul des points de récompense

Fondamental :	15 pts/inscription	30 pts organisation
Secondaire :	30 pts/journée	
IHA :	15 pts/inscription	30 pts organisation

Fédération internationale du sport scolaire ISF

COMPÉTITIONS 2025 RÉSERVÉES AUX ÉQUIPES D'ÉCOLE ET AUX ÉQUIPES DE SÉLECTION.

GÉNÉRALITES

- **Équipe d'école** : une équipe doit être composée d'élèves appartenant à une même école de l'enseignement secondaire de plein exercice. Le bulletin d'inscription doit être signé par le chef d'établissement et le responsable sportif.
- Cet établissement doit se trouver en Fédération Wallonie-Bruxelles et être en ordre d'affiliation par rapport à sa fédération sportive scolaire respective.
- **Équipe de sélection** : une équipe peut être composée d'élèves provenant d'établissements scolaires et de réseaux différents, situés en Fédération Wallonie-Bruxelles en ordre d'affiliation par rapport à sa fédération sportive scolaire respective.
- **Si une équipe ne s'est pas qualifiée en équipe d'école, elle ne peut en aucun cas s'inscrire en équipe de sélection, cette catégorie étant d'un niveau plus élevé.**
- En sports individuels, grande nouveauté, pour qu'une équipe de sélection puisse participer à une compétition ISF, il n'est plus nécessaire qu'une équipe d'école participe dans la même catégorie et le même sexe.
- Le premier jour est le jour imposé d'arrivée. Le dernier jour est le jour imposé de départ. Pour les délégations qui changent de continent **ET** qui se situent à plus de 5000 Kms, il est possible d'arriver un jour plus tôt ou de repartir un jour plus tard aux mêmes conditions financières.
- En 2026, le prix de l'hébergement tout compris est de 60 € / nuit / personne.
- En 2026, la taxe ISF (droit d'inscription) est de 100 € / personne.
- L'intégration des élèves de 6^{ème} année (âge normal) dans les équipes ISF continue, pour 2026 il s'agit des élèves né(e)s en 2008.

ASPECT FINANCIER:

- La date d'inscription est impérativement limitée au 31 OCTOBRE 2025, malgré la première « Dead-line » qui est fixée au 30 septembre 2025. Ce délai doit obligatoirement être respecté, aucune dérogation ne sera accordée.
- Un acompte à l'inscription de 150 € par personne composant la délégation ou l'équipe devra être versé sur le compte de la FSWBE : BE38 0682 1646 9772, une facture sera envoyée à cet effet.
- En cas de non-paiement dans les délais, l'inscription ne sera pas retenue et la participation aux sélections sera refusée.
- En cas de non-sélection, cet acompte sera intégralement remboursé sur le compte ayant effectué le paiement, 15 jours maximum après la date de la sélection définitive.
- En cas de sélection finale, cet acompte sera décompté de la facture du solde.
- En cas de désistement après avoir reçu confirmation de sa sélection finale, un montant de 100€/personne sera conservé car déjà versé à l'organisation.
- La facture du solde de la participation sera envoyée au plus tard 45 jours avant le début de la compétition ISF. Celle-ci devra être payée au plus tard 30 jours avant le début de la compétition ISF. En cas de non-paiement dans les délais, l'établissement sera pénalisé, un complément de 5% de la facture du solde lui sera facturé par jour de retard.
- La FSWBE ne prendra en charge la taxe ISF que si l'école s'est qualifiée aux sélections.

DÉPLACEMENT :

- Pour la délégation composée d'une ou de plusieurs équipes d'un même établissement, le responsable de la ou des équipes s'occupera lui-même de l'organisation du déplacement à la compétition ISF. Il englobera le chef de délégation si celui-ci est une personne extérieure à l'établissement (responsable de fédération sportive scolaire, ...)
- En cas de délégation composée de plusieurs équipes d'établissements scolaires différents, d'individualités pour les équipes de sélection, ce sera le responsable de l'établissement alignant le plus d'équipes, de personnes, qui sera responsable de l'organisation du déplacement de l'entièreté de la délégation à la compétition ISF en y intégrant les autres équipes, les personnes d'autres établissements scolaires et le chef de délégation.
- Cette disposition inclut l'aspect financier.
- Sauf cas exceptionnels, les différentes équipes composant une délégation doivent voyager ensemble.

ÉQUIPEMENT DE REPRÉSENTATION :

- Pour les établissements souhaitant gérer ce poste, les logos à faire figurer seront transmis dès la qualification finale.
- La gestion inclura l'aspect financier (facturation au nom de l'établissement).
- Des photos des équipements réalisés seront transmises pour envisager une intervention financière éventuelle d'une fédération sportive scolaire.

Calcul du coût par personne :

- Le séjour de base : Le nombre de nuit X 60 €.
- La taxe ISF de 100 €.
- L'équipement de représentation (130 € maximum).
- L'assurance-assistance obligatoire (17 € / Europe – 23 € / monde).
- Le déplacement (non repris dans le prix prévisionnel).



Fédération internationale du sport scolaire ISF
COMPETITIONS ISF 2025-2026
FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UNE EQUIPE D'ECOLE

Un formulaire par équipe inscrite à renvoyer au secrétariat ISF pour l'AFFSS
avant le 31 octobre 2025.

La direction :

Le responsable sportif :

De (nom et adresse de l'école) :

.....
Adresse mail (obligatoire) :

avons pris connaissance des directives concernant les sélections et la participation aux compétitions ISF 2025-2026. Nous déclarons être d'accord avec le système de sélection qui sera établi en fonction du nombre d'inscriptions. Nous posons notre candidature pour la discipline choisie ci-dessous et nous engageons à laisser participer notre équipe au tournoi ISF en cas de sélection.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Garçons	<input type="checkbox"/> Filles
Football en salle : du 11 au 20/11/25 – Brésil		
Basket-ball : du 20 au 29/06/26 - Serbie		
Football : Octobre 2026 - Chine		

Mettre une croix dans la case choisie.

Pour confirmer votre inscription :

Une facture vous sera envoyée afin de verser un acompte équivalant au nombre participants X 150 € sur le compte de la FSWBE. (Ce montant sera déduit de la facture finale ou remboursé en cas de non sélection).

Signature
Du chef d'établissement

Signature
du responsable sportif

Cachet
de l'école

Secrétariat ISF : rue de Gembloux, 500/20, 5002 Saint-Servais / Namur
 081/74.01.76 E-mail: secretariat@fswbe.be

Fédération internationale du sport scolaire ISF
COMPETITIONS ISF 2025-2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UNE CANDIDATURE INDIVIDUELLE
A renvoyer au secrétariat ISF pour l'AFFSS
avant le 31 octobre 2025.

Je soussigné, Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

@mail **Gsm.**

Date de naissance : Taille :

Epreuves choisies :

Responsable sportif : Nom : Tél. :

Pose ma candidature pour participer en :

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Garçons	<input type="checkbox"/> Filles
Football en salle : du 11 au 20/11/25 – Brésil		
Basket-ball : du 20 au 29/06/26 - Serbie		
Football : Octobre 2026 - Chine		

Mettre une croix dans la case choisie.

Certifie avoir pris connaissance des directives concernant les sélections et la participation aux compétitions ISF 2025-2026. Je déclare être d'accord avec le système de sélection qui sera établi en fonction du nombre d'inscriptions. Je pose ma candidature pour la discipline choisie ci-dessous et je m'engage à participer au tournoi ISF en cas de sélection.

Pour confirmer votre inscription :

Une facture vous sera envoyée afin de verser un acompte équivalant au nbre particip. X 150 € sur le compte de la FSWBE. (Ce montant sera déduit de la facture finale ou remboursé en cas de non sélection).

Secrétariat ISF : rue de Gembloux, 500/20, 5002 Saint-Servais / Namur

081/74.01.76 E-mail: secretariat@fswbe.be

Prix spéciaux 2024-2025

Prix du Fair play

Il est décerné à un établissement qui a particulièrement respecté la philosophie du sport défendue par la FSWBE (prix sous forme de points de récompense). Il est remis à la mémoire de M. René Delmelle -Président honoraire et membre fondateur de notre fédération.

	<u>Section fondamentale</u>	<u>Secondaire</u>
Brabant W – Bruxelles C	AR Bruxelles 2	AR Evere
Hainaut	AR Binche	Zone Charleroi : AR P. Paulus Châtelet
Liège	AR Esneux	Zone Tournai : AR Lessines
Luxembourg	AR Marche	AR Thil Lorrain
Namur	AR Beauraing	AR Bastogne-Houffalize
Ens. spécialisé	EESP FWB Auvelais-Fosses	AR Meuse Condroz
		EESS FWB Amay

Prix de l'Effort

Il est décerné à un établissement qui a fait preuve d'un effort de participation tout au long de l'année scolaire (prix sous forme de points de récompense). Il est remis à la mémoire de Mme Madeleine De Genst - Giesbers – Inspectrice honoraire et membre fondatrice de notre fédération.

Brabant wallon Bruxelles-Capitale	AR Ganshoren
Hainaut	Zone Charleroi : AR Vauban - Zone Tournai : IT Irchonwelz
Liège	AR Verdi
Luxembourg	AR Rochefort-Jemelle
Namur	AR Dinant sect. fondamentale
Enseignement spécialisé	EESP FWB Marloie

PRIX SPECIAL Jacqueline DELESCAILLE – Inspectrice honoraire

Il est décerné à un établissement particulièrement méritant dans la participation des équipes féminines.
Cette année il est attribué à :

AR L. Tellier Anvaing

PRIX SPECIAUX Agnès VETS – Inspectrice honoraire

Ils sont décernés à des établissements d'enseignement spécialisé du secondaire.
Cette année ils sont attribués à :

<u>Pour les Formes 1 et 2</u>	EESS FWB Philippeville
<u>Pour la Forme 3</u>	EESS FWB Frasnes

PRIX SPECIAL Marc EVRARD – Président FSWBE

Il est décerné à un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire reconnu en encadrement différencié (discrimination positive) qui s'est particulièrement distingué par son engagement et son esprit sportif.
Cette année il est attribué à :

AR Leonardo Da Vinci

PRIX SPECIAL Anne MEERSSEMAN – Vice-présidente FSWBE

Il est décerné à un établissement d'enseignement secondaire qui s'est particulièrement distingué dans l'encadrement des activités sportives

Cette année il est attribué à :

AR Liège Atlas

PRIX SPECIAL J-L. BERTINCHAMPS – Vice-président FSWBE

Il est décerné à un établissement d'enseignement fondamental qui s'est particulièrement distingué par sa participation aux journées « découverte ».

Cette année il est attribué à :

AR Bastogne sect. fondamentale

PRIX SPECIAL Pascale GENNOTTE – Secrétaire FSWBE

Il est décerné à un établissement de l'enseignement secondaire qualifiant qui s'est particulièrement distingué par sa participation régulière lors des différentes activités

Cette année il est attribué à :

AR P. Baudouin Marchin

PRIX SPECIAL Jean-Claude RONVAUX – Trésorier FSWBE

Il est décerné à un internat ou home d'accueil de l'enseignement spécialisé.

Cette année il est attribué à :

Home d'accueil d'Andrimont

PRIX SPECIAL Guy POTVIN – Chargé de mission honoraire

Il est décerné à un établissement de l'enseignement spécialisé qui s'est particulièrement bien intégré dans les championnats de l'enseignement ordinaire.

Cette année il est attribué à :

EESP FWB Grivegnée

PRIX SPECIAL des Chargés de Mission - Michaël Lahousse

Il est attribué à un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire qui s'est particulièrement distingué par ses activités sportives. Il est remis à la mémoire de Michaël Lahousse décédé en 2025 des suites d'une longue et pénible maladie

Il est décerné cette année par Michel Verhasselt pour le Brabant wallon – Bruxelles capitale à :

AR Sippelberg sect. fondamentale

PRIX SPECIAL « un prof-une école »

Il est attribué à un professeur d'éducation physique qui s'est particulièrement distingué dans la préparation et l'encadrement de ses élèves dans les activités organisées par la FSWBE .

Brabant wallon Bruxelles-Capitale
Hainaut
Liège
Luxembourg
Namur
Enseignement spécialisé

Laurent Brauns de l'AR Sippelberg sect. fondamentale
Laurence Flamme de l'AR Pont-à-Celles
Annette Moreau et Bernard Warnant de l'AR Verdi
Philippe Dubois de l'AR Bastogne
François Lucas de l'AR Dinant sect. fondamentale
L'équipe des professeurs de l'EESP FWB Frasnes

PRIX D'HONNEUR F.S.W.B.E.

En présence d'une participation et de résultats exceptionnels, le jury de la F.S.W.B.E. peut décerner un prix d'honneur dans chaque province. Il est remis à la mémoire de M. Lucien Grosjean Président d'honneur et membre fondateur de notre fédération. Il a été attribué pour cette année scolaire 2024-2025 à :

Brabant wallon Bruxelles-Capitale
Hainaut
Liège
Luxembourg
Namur
Ens. spécialisé

AR T. Thielemans Molenbeek sect. fondamentale
AR Thuin
AR Waregem
AR La Roche en Ardenne sect. fondamentale
AR Jambes
EESP FWB Kain

Etablissements participants 2024-2025

Brabant wallon - Bruxelles capitale	Liège	Namur
<u>Enseignement fondamental</u>	<u>Enseignement fondamental</u>	<u>Enseignement fondamental</u>
A.R. GANSHOREN Fondamental A.R. GATTI de GAMOND E.F.F.W.B.E. AUDERGHEM E.F.W.B.E; NIVELLES E.F.W.B.E. M. Carême WAVRE	A.R. AYWAILLE A.R. HANNUT A.R. Agri SAINT-GEORGES A.R. Air Pur SERAING A.R. L. Dejardin SERAING A.R. T. Lorrain VERVIERS A.R. VISE-GLONS A.R. WAREMME EFACF Duke of Malborough EF FWB EBEN-EMAEL	A.R. JEMEPPE-Sur-SAMBRE E.F.F.W.B.E. GEDINNE
<u>Enseignement secondaire</u>	<u>Enseignement secondaire</u>	<u>Enseignement secondaire</u>
A.R. JODOIGNE A.R. NIVELLES A.R. OTTIGNIES	A.R. WAIMES	A.R. CHIMAY A.R. NAMUR
Luxembourg		
<u>Enseignement fondamental</u>		
E.F.F.W.B.E ATHUS 1 E.F.F.W.B.E. ATHUS 2 E.F.F.W.B.E. BARVEAUX- BOMAL E.F.F.W.B.E. BOUILLON- PALISEUL E.F.F.W.B.E. IZEL E.F.F.W.B.E. LIBRAMONT E.F.F.W.B.E. LIBIN E.F.F.W.B.E. MARTELANGE E.F.F.W.B.E. MESSANCY E.F.F.W.B.E. NEUFCHÂTEAU E.F.F.W.B.E. SIBRET E.F.F.W.B.E. SAINT-MARD		
<u>Enseignement Spécialisé</u>		
<u>Internats et hômes d'accueil</u>		
H.A.F.W.B. MARIEMBOURG H.A.F.W.B. COMBLAIN-au-PONT		
<u>Enseignement fondamental</u>		
E.E.S.P.F.W.B. MOUSCRON		

Etablissements actifs 2024-2025

Brabant wallon - Bruxelles capitale	Hainaut	Namur
<u>Enseignement fondamental</u>	<u>Enseignement fondamental</u>	<u>Enseignement fondamental</u>
A.R. RIVE GAUCHE BRUXELLES A.R. OTTIGNIES A.R. WOLUWE St LAMBERT	A.R. MARCHIENNE-AU-PONT Lycée TRAZEGNIES	A.R. JAMBES A.R. NAMUR A.R. SAINT-SERVAIS A.R. PHILIPPEVILLE E.F.F.W.B MOUSTIER-Sur-SAMBRE
<u>Enseignement secondaire</u>	<u>Enseignement secondaire</u>	<u>Enseignement secondaire</u>
A.R. AUDERGHEM A.R. BRUXELLES 2 A.R. A. Thomas FOREST A.R. Jacquemotte IXELLES A.R.RIXENSART-WAVRE (2)	A.R. J. Bara TOURNAI A.R. MOUSCRON	A.R. BEAURAING A.R. FLORENNES
Luxembourg		
<u>Enseignement fondamental</u>		
E.F.F. W.B.E. BASTOGNE E.F.F.W.B.E. BERTRIX E.F.F.W.B.E HALANZY E.F.F.W.B.E. HOTTON E.F.F.W.B.E. MANHAY E.F.F.W.B.E MUSSON		
<u>Enseignement secondaire</u>		
A.R. BOUILLON-PALISEUL		

Ecoles encadrantes 2024-2025

Hainaut	Liège	Luxembourg
A.R. R. Magritte CHÂTELET A.R. Jourdan FLEURUS A.R. L. Delattre FONTAINE L'EVEQUE I.T. IRCHONWELZ	AR AYWAILLE A.R. LIEGE Atlas A.R. Agri SAINT-GEORGES A.R. VERDI	A.R. MARCHE-BOMAL (Bomal) A.R. NEUFCHÂTEAU-BERTRIX A.R. ROCHEFORT-JEMELLE A.R. VIRTON
Namur		
A.R. JAMBES		

Etablissements sportifs 2024-2025

Brabant wallon - Bruxelles capitale	Luxembourg	Enseignement Spécialisé
<u>Enseignement fondamental</u>	<u>Enseignement fondamental</u>	<u>Enseignement fondamental</u>
A.R. L. Da Vinci BRUXELLES A.R. BRUXELLES 2 A.R. GANSHOREN Primaire A.R. Sippelberg MOLENBEEK A.R. Toots Thielemans MOLENBEEK	E.F.F.W.B.E ARRON E.F.F.W.B. LA ROCHE E.F.F.W.B. MARCHE E.F.F.W.B. VIELSALM E.F.F.W.B. VIRTON E.F.F.W.B. WELLIN	E.E.S.P.F.W.B. AMAY E.E.S.P.F.W.B. ANDENNE E.E.S.P.F.W.B. ANDRIMONT E.E.S.P.F.W.B. ANDERLUES E.E.S.P.F.W.B. AUDERGHEM E.E.S.P.F.W.B. AUVELAIS - FOSSES (2) E.E.S.P.F.W.B. BASTOGNE E.E.S.P.F.W.B. BELOEIL E.E.S.P.F.W.B. BERTRIX E.E.S.P.F.W.B. BRAINE L'ALLEUD E.E.S.P.F.W.B. BRAINE-LE-COMTE-SOIGNIES (2) E.E.S.P.F.W.B. CINEY E.E.S.P.F.W.B. COMBLAIN E.E.S.P.F.W.B. COURT ST ETIENNE
<u>Enseignement secondaire</u>	<u>Enseignement secondaire</u>	
A.R. Absil ETTERBEEK A.R. L. Da Vinci BRUXELLES A.R. EVERE A.R. GANSHOREN AR V. Horta FOREST A.R. UCCL 1 A.R. UCCL 2 A.R. WOLUWE-SAINT-LAMBERT	A.R. BASTOGNE-HOUFFALIZE (2) A.R. IZEL A.R. MARCHE-BOMAL (2) A.R. NEUFCHATEAU-BERTRIX (2) A.R. ROCHEFORT-JEMELLE (2) A.R. VIRTON I.T. Centre Ardenne LIBRAMONT	E.E.S.P. F.W.B. EUPEN E.E.S.P.F.W.B. FARCIENNES E.E.S.P.F.W.B. FLEMALLE E.E.S.P.F.W.B. FRASNES E.E.S.P.F.W.B. GEMBLOUX E.E.S.P.F.W.B. GRIVEGNEE - FRAIPONT E.E.S.P.F.W.B. HANNUT E.E.S.P.F.W.B. HOUDENG E.E.S.P.F.W.B. JAMBES E.E.S.P.F.W.B. KAIN E.E.S.P.F.W.B. MARIEMBOURG E.E.S.P.F.W.B. MARLOIE E.E.S.P.F.W.B. MILMORT E.E.S.P.F.W.B. NALINNES E.E.S.P.F.W.B. QUAREGNON E.E.S.P.F.W.B. SAIVE E.E.S.P.F.W.B. SERAING E.E.S.P.F.W.B. VIELSALM
Hainaut		
<u>Enseignement fondamental</u>	<u>Namur</u>	<u>Enseignement secondaire</u>
A.R. BINCHE A.R. Vauban CHARLEROI A.R. R. Magritte CHATELET A.R. P. Paulus CHATELET A.R. O. Dewerpe JUMET E.F.W.B.E. GERPINNES	A.R. ANDENNE A.R. BEAURAING A.R. DINANT A.R. FLORENNES E.F.F.W.B.E. GESVES E.F.F.W.B.E. VEDRIN	E.E.S.S.F.W.B. AMAY E.E.S.S.F.W.B. ANDERLUES E.E.S.S.F.W.B. CHATELET E.E.S.S.F.W.B. EUPEN E.E.S.S.F.W.B. FLEMALLE E.E.S.S.F.W.B. FRASNES E.E.S.S.F.W.B. GRIVEGNEE E.E.S.S.F.W.B. HANNUT E.E.S.S.F.W.B. JAMBES E.E.S.S.F.W.B. MARLOIE E.E.S.S.F.W.B. MILMORT E.P.M NIVELLES E.E.S.S.F.W.B. PHILIPPEVILLE E.E.S.S.F.W.B. PECQ E.E.S.S.F.W.B. QUAREGNON E.E.S.S.F.W.B. SAINT-MARD E.E.S.S.F.W.B. VERVIERS
<u>Enseignement secondaire</u>	<u>Enseignement secondaire</u>	
A.R.L. Tellier ANVAING A.R. BEAUMONT A.R. E. Solvay CHARLEROI A.R. Vauban CHARLEROI A.R. R. Magritte CHATELET A.R. P. Paulus CHATELET A.R. COMINES A.R. ENGHEN A.R. Jourdan FLEURUS A.R. L. Delattre FONTAINE L'EVEQUE A.R. GILLY A.R. Marlaires GOSSELIES A.R. O. Dewerpe JUMET A.R. R. Magritte LESSINES A.R. La LOUVIERE A.R. J. Destrée MARCINELLE A.R. MARCHIENNE-au-PONT A.R. PERUWELZ A.R. PONT-à-CELLES A.R. QUIEVRAIN A.R. THUIN A.R. J. Bordet SOIGNIES-BRAINE-le-COMTE I.T. IRCHONWELZ	A.R. DINANT A.R. FLORENNES A.R. GEMBLOUX A.R. JAMBES A.R. MEUSE-CONDROZ (2) A.R. PHILIPPEVILLE	

Liège

Enseignement fondamental

A.R. ESNEUX
A.R. MALMEDY
A.R. VERDI
A.R. WELKENRAEDT

Enseignement secondaire

A.R. ANS-ALLEUR
A.R. ESNEUX
AR FRAGNEE

A.R. P. Brusson GRACE-HOLLOGNE
A.R. HANNUT
A.R. HERSTAL
A.R. LIÈGE Atlas
A.R. MARCHIN
A.R. Agri SAINT-GEORGES
A.R. Air Pur SERAING
A.R. Lucie Dejardin SERAING
A.R. VERDI
A.R. Thil Lorrain VERVIERS
AR VISE
A.R. WAREMME
A.R. WELKENRAEDT

Internats et hômes d'accueil

H.A.F.W.B. ANDRIMONT
H.A.F.W.B. BELOEIL
H.A.F.W.B CINEY
H.A.F.W.B FRASNES
H.A.F.W.B KAIN
H.A.F.W.B. MARCHE
H.A.F.W.B. MILMORT
H.A.F.W.B SAIVE
IHA EUPEN
IHA JAMBES
IHA PECQ
IHA QUAREGNON
IHA SOIGNIES - BRAINE-LE-COMTE

Bulletin d'inscriptions aux championnats FSWBE 2025 - 2026*

Enseignement fondamental

Etablissement :

Nom du chef d'établissement/du directeur/de la directrice :

Coordonnées du responsable :

Nom : Prénom :

rue : n° : bte :

CP : Localité :

Tél. : Fax : GSM :

Adresse e-mail :

Discipline(s) :

.....
.....

Dates d'indisponibilité (sports d'hiver, classes vertes, Olympiades de math ...):

.....
.....
.....
.....

Capacité du hall : nombre de terrains disponibles par discipline (pour le badminton, indiquer le nombre de terrains de double) – le tennis de table se déroule dans une salle annexe : OUI – NON

.....
.....
.....

Date :

Le professeur,

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

Bulletin d'inscriptions aux championnats FSWBE 2025 - 2026*

Enseignement fondamental

Etablissement :

Nom du professeur responsable :

	Mixte 3 ^e année			Mixte 4 ^e année		
Athlétisme						

	F1	F2	F3	G1	G2	G3
Gymnastique	Open	B	Open	B	Open	B
Natation						

	Cat 1 MIXTE	F2	F3	G2	G3
Cross					

	Garçons	Filles
Badminton		
Tennis de table		

	Mixte
Football 8/8	
Football en salle	
Handball	
Mini Basket-ball	
Course d'orientation	
Mini Volleyball	
Unihockey	

Mettre une croix dans la catégorie concernée - deux croix si 2 équipes souhaitées.

Catégorie 1 : 1^{ère} et 2^{ème} années ;

Catégorie 2 : 3^{ème} et 4^{ème} années ;

Catégorie 3 : 5^{ème} et 6^{ème} années.

Document à joindre au bulletin d'inscription :

Liste des personnes (nom et prénom, parent de l'élève ...)

n'autorise pas que mon enfant soit photographié au cours de la rencontre sportive

n'autorise pas la diffusion de la photo de mon enfant

Sceau de
l'établissement

Signature de la directrice/
du directeur

Signature du chef
d'établissement

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

Bulletin d'inscription aux championnats FSWBE 2025 - 2026 *

Enseignement secondaire

Etablissement :

Nom du chef d'établissement/du directeur/de la directrice :

Coordonnées du responsable :

Nom : Prénom :

rue : n° : bte :

CP : Localité :

Tél. : Fax : GSM :

Adresse e-mail :

Discipline(s) :

.....
.....
.....
.....

Dates d'indisponibilité (sports d'hiver, classes vertes, Olympiades de math ...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Capacité du hall : nombre de terrains disponibles par discipline (pour le badminton, indiquer le nombre de terrains de double) – le tennis de table se déroule dans une salle annexe : OUI – NON

.....
.....
.....
.....

Date :

Le professeur,

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

Bulletin d'inscriptions aux championnats FSWBE 2025-2026 *

Enseignement secondaire

Etablissement :

Nom du professeur responsable :

	F1		F2		F3		G1		G2		G3	
Athlétisme	Open	B										
Badminton	Open	B										
Basket-ball 3c/3	Open	B										
Basket-ball 5c/5	Open	B										
Cross												
Football												
Football en salle												
Handball	Open	B										
Gymnastique	Open	B										
Natation	Open	B										
Tennis de table	Open	B										
Unihockey												
Volley-ball	Open	B										

Mettre une croix dans la catégorie concernée - deux croix si 2 équipes souhaitées.

Catégorie 1 : élèves né(e)s en 2012 et après ;

Catégorie 2 : élèves né(e)s en 2010 – 2011 ;

Catégorie 3 : élèves né(e)s en 2009 et avant.

Document à joindre au bulletin d'inscription :

Liste des personnes (nom et prénom, parent de l'élève ...)

n'autorise pas que mon enfant soit photographié au cours de la rencontre sportive

n'autorise pas la diffusion de la photo de mon enfant

Sceau de l'établissement

Signature du chef d'établissement,

* un bulletin par professeur, à photocopier si nécessaire.

CLUB SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Etablissement :

Discipline :

Responsable :

Période : du au

Local ou terrain :

(Mentionner l'adresse si l'activité se déroule en dehors de l'école)

Horaire	Jour	Heures	Nombre de participants
.....		de à
.....		de à
.....		de à

Remarques

Toute modification aux présents renseignements doit être communiquée d'urgence au secrétariat provincial.

Le responsable

Vu pour accord

Date :

Date :

Signature

Signature du chef d'établissement

Etablissement :

Adresse :

.....

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

Nom et adresse des professeurs qui participent à nos activités
ainsi que leur adresse e-mail personnelle

Merci de nous permettre d'actualiser notre fichier.

NOTE

NOS PARTENAIRES



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT



PANATHLON
Wallonie-Bruxelles asbl



ORGANISATION NATIONALE ANTI DOPAGE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE



Fournisseur d'idées et d'innovations

